INSAS
RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Édition 2024 2025

Annexe 1

PROJETS PÉDAGOGIQUES, RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES, PROFILS D'ENSEIGNEMENT & DESCRIPTIFS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Sommaire

1er Cycle Bachelier type court Image
1er Cycle Bachelier type court Montage/scripte
1er Cycle Bachelier type court Son
1er Cycle Bachelier type long Réalisation Cinéma Radio Télévision
1er Cycle Bachelier type long Interprétation Dramatique
1er Cycle Bachelier type long Théâtre et techniques de communication
2ème Cycle Master 60 crédits Cinéma spécialité Image
2ème Cycle Master 60 crédits Cinéma spécialité Montage
2ème Cycle Master 60 crédits Cinéma spécialité Gestion de la production
2ème Cycle Master 120 crédits Cinéma spécialité Gestion de la production
2ème Cycle Master 120 crédits Cinéma spécialité Réalisation
2ème Cycle Master 120 crédits Cinéma spécialité Écriture
2ème Cycle Master 60 crédits Radio Télévision Multimédia spécialité Son
2ème Cycle Master 60 crédits Radio Télévision Multimédia spécialité Réalisation Radio/Télévision
2ème Cycle Master 60 crédits Interprétation Dramatique
2ème Cycle Master 120 crédits Interprétation Dramatique
2ème Cycle Master 60 crédits Théâtre et techniques de communication spécialité Mise en scène
2ème Cycle Master 60 crédits Théâtre et techniques de communication spécialité Scénographie, décors et costumes
2ème Cycle Master 60 crédits Théâtre et techniques de communication spécialité Gestion de production
2ème Cycle Master 120 crédits Théâtre et techniques de communication spécialité Écriture
2ème Cycle Master 120 crédits Danse et pratiques Chorégraphiques

Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2024 - 2025

Image

Bachelier de Type court - 180 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

On peut reprendre la définition des objectifs de l'enseignement de l'image à l'INSAS qu'en donnait Ghislain Cloquet en 1981:
" Former des praticiens de l'image à tous les niveaux, pour le cinéma, la télévision, l'audiovisuel en général ".
Cette finalité requiert, d'une part, une formation théorique et artistique solide dépassant le cadre des nécessités professionnelles immédiates, destinée à servir l'étudiant·e aussi loin que sa carrière puisse le mener et, d'autre part, une formation instrumentale et expérimentale au plus grand nombre de techniques possibles, dans le cadre de l'école ou à l'occasion de stages ou de visites en dehors de celle-ci.
Dans cette optique, le programme des études veille à respecter l'équilibre entre théorie et pratique, travail collectif et individuel, en prévoyant des périodes de préparation, d'exécution, de finition et d'analyse. Il comprend des cours scientifiques, techniques et artistiques appliqués à la prise de vues, des exercices autonomes investiguant les domaines spécifiques à la création des images, et des travaux pratiques organisés en commun avec d'autres options, donnant lieu au travail interdisciplinaire inhérent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.
La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiant·e·s des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.
L'étudiant·e doit en tout état de cause être apte à assumer à l'issue de son cursus les obligations professionnelles des emplois de début de carrière au sein des équipes de prise de vues de films, vidéogrammes ou autres productions audiovisuelles.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

Bloc B1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique fondamentale

Identifiant de l'UE

UE.IMAGE.B1.1

Descriptif	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du cinéma de fiction et documentaire à travers divers exercices. Initiation pratique aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	24 cr
Pondération	8%
Volume horaire	384 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Pilote : préparation**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Pilote : prise de vues**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Grammaire reportage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)**	**Photographie**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**PVD : prise de vues**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**PVD : montage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Radio-TV (Réalisation radio-télévision)**	**PVD : préparation + tournage**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Écriture)**	**PVD : choix du sujet et scénarisation**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**PVD : prise de son**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**PVD : Mixage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Initiation au montage**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Découpage**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage son)**	**Zodiac**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Initiation au son**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Théorie et technique 1

Identifiant de l'UE

UE.IMAGE.B1.2

Descriptif	Approche des bases scientifiques et techniques destinées à aborder les disciplines de l'image, du montage et du son.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	6%
Volume horaire	277 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)**	**Mise en place film**	1	obligatoire	TP
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Techniques audiovisuelles**	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique**	**Image électronique**	2	obligatoire	EE
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique**	**Informatique 1**	1	obligatoire	TE
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)**	**Technologie des caméras numériques (1)**	1	obligatoire	TE/EC
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)**	**Initiation instrumentale à l'image**	0,5	obligatoire	TP
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)**	**Initiation instrumentale au montage**	0,5	obligatoire	TP
Technique	**Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)**	**Initiation instrumentale au son**	0,5	obligatoire	TP
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts**	**Mathématiques**	1	obligatoire	EE
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du**	**Physique**	1	obligatoire	EC
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique**	**Image électronique 2**	2	obligatoire	EE
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)**	**Optique**	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Analyse, narration, histoire 1

Identifiant de l'UE

UE.IMAGE.B1.3

Descriptif	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, éthiques et esthétiques du cinéma.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	4%
Volume horaire	185 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Principes et applications du langage audiovisuel ()**	**Grammaire cinématographique**	2	obligatoire	TE
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)**	**Exposé scripte**	0,5	obligatoire	TE
Technique	**Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)**	**Point de vue musical**	1	obligatoire	EC
Général	**Histoire des arts (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EE
Technique	**Évolution des formes artistiques (Télévision)**	**Histoire de la radiotélévision**	1	obligatoire	EE
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Analyse dramaturgique**	0,5	obligatoire	TE
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)**	**Séminaire cinéma du réel**	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Théorie et technique 2 UE.IMAGE.B1.4
Descriptif	Première approche des théories de la prise de son et de l'électricité.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	2%
Volume horaire	75 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)**	**Introduction à la prise de son**	0,5	obligatoire	EE
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)**	**Électricité**	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B2	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique de la prise de vue 1

Identifiant de l'UE

UE.IMAGE.B2.5

Descriptif	Applications pratiques encadrées et spécifiques à l'image, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux pour l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	9%
Volume horaire	240 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Images imposées**	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Remake : préparation + tournage**	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)**	**Photographie couleur**	3	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratique artistique de la prise de vue 2

Identifiant de l'UE
UE.IMAGE.B2.6

Descriptif	Approche progressive de la pratique du reportage muet et sonore.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	9 cr
Pondération	4%
Volume horaire	105 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Reportages I2/S2 : tournage**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Prise de vue sur le vif**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Reportages muets : tournage**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Reportages muets : montage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Théorie et technique de l'image 1

Identifiant de l'UE

UE.IMAGE.B2.7

Descriptif	Approche des éléments techniques des différentes matières nécessaires à la compréhension et à la maîtrise de l'image numérique (production et postproduction).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	17 cr
Pondération	7%
Volume horaire	258 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B1.2
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Approche des effets spéciaux**	1	obligatoire	EC
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique**	**Electricité pratique**	1	obligatoire	EC
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)**	**Électricité appliquée**	0,5	obligatoire	EC
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique**	**Electricité 2**	1	obligatoire	EE
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique**	**Informatique 2**	1	obligatoire	TE
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique**	**Traitement numérique de l'image**	1	obligatoire	EC
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)**	**Techniques de postproduction 1**	2	obligatoire	EO
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)**	**Initiation aux outils de postproduction**	1	obligatoire	TE/EC
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique**	**Introduction à l'étalonnage**	2	obligatoire	EC
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Initiation au studio multicaméra**	1	obligatoire	EC
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Sensitométrie)**	**Sensitométrie**	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Théorie et technique de la prise de vue

Identifiant de l'UE

UE.IMAGE.B2.8

Descriptif	Approche des formations utiles à la pratique des essais caméra et expérimentation des responsabilités endossées par les membres de l'équipe image.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	4%
Volume horaire	120 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B1.2
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)**	**Techno. des caméras argentiques 1**	1	obligatoire	EE
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)**	**Techno des caméras numérique 2**	1	obligatoire	EC
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)**	**Séminaire focus et 2eme assistant caméra**	1	obligatoire	TP
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques numériques)**	**Techno. des caméras argentiques 2**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Optique

Identifiant de l'UE

UE.IMAGE.B2.9

Descriptif	Optique théorique liée aux techniques de prise de vues.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	7
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B1.2
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)**	**Optique 2**	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Analyse, récit et narration 2

Identifiant de l'UE

UE.IMAGE.B2.10

Descriptif	Approfondissement des différents aspects historiques et esthétiques de l'art de l'image en mouvement.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	4%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B1.3
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Esthétique (Cinéma)**	**Langage cinématographique et neurosciences**	1	obligatoire	TE
Technique	**Évolution des formes artistiques (Arts plastiques)**	**Approche de la peinture 1**	1	obligatoire	EC/TE
Général	**Histoire des arts (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B3	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) **Identifiant de l'UE**	**Pratique artistique de la prise de vue 3** **UE.IMAGE.B3.11**
Descriptif	Travaux pratiques de fin d'études relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	24 cr
Pondération	22%
Volume horaire	360 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B2.5,6
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Lumière naturelle**	5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Approche documentaire I3/S3 : tournage**	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**fiction/documentaire : préparation + tournage**	4	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique de la prise de vue 4

Identifiant de l'UE

UE.IMAGE.B3.12

Descriptif	Investigation des questions liées aux choix esthétiques, artistiques et techniques à opérer lors de l'élaboration de l'image d'une œuvre audiovisuelle.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	5%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B2.5-6
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Images imposées 2**	4	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Théorie et technique de l'image 2

Identifiant de l'UE
UE.IMAGE.B3.13

Descriptif	Exploration des principes et des outils utilisés aux étapes de pré et postproduction de la filière de l'image (Workflow, étalonnage et diffusion).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	6%
Volume horaire	105 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)**	**Techniques de postproduction 2**	1	obligatoire	EO
Technique	**Projection cinématographique ()**	**Projection et cinéma numérique**	1	obligatoire	EC/TE
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)**	**Pratique de l'étalonnage**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Technologie des caméras

Identifiant de l'UE

UE.IMAGE.B3.14

Descriptif	Finalisation de l'étude des outils nécessaires à la pratique de la prise de vue. Prise en charge, test, maniement et panorama des différents outils existants disponibles sur le marché.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B2.8
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)**	**Technologie des caméras 3**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Stage UE.IMAGE.B3.15
Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	75 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,6,7,8,9
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stage**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.IMAGE.B3.16

Descriptif	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	6%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Suivi du travail de fin d'année ()**	**Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)**	1	obligatoire	EC
		Travail écrit de fin d'études bac Image (TEFE)	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratique et technique de la prise de vue

Identifiant de l'UE
UE.IMAGE.B3.17

Descriptif	Investigation des questions liées aux choix techniques à opérer lors de l'élaboration de l'image d'une œuvre audiovisuelle.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	11 cr
Pondération	5%
Volume horaire	270 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Séminaire cadrage**	1	obligatoire	EC
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Traitement de l'image)**	**Effets spéciaux (VFX)**	1	obligatoire	EC
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Assistanat électricité et machinerie sur film de fin d'études**	4	obligatoire	Titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Séminaire mouvement/machinerie**	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Exercice Multicaméra

Identifiant de l'UE
UE.IMAGE.B3.18

Descriptif	Première approche d'une réalisation en multicaméra en studio, et une motivation pour s'approprier le média télévisuel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Exercice multicaméra**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Construire une carrière sur une vibration de l'air représente bien le paradoxe permanent de l'enseignement du son. Impalpable, mais porteur de sens, le son est un art du temps et, de ce fait, est toujours victime de son incapacité à se figer. Le son ne peut s'apprendre que par la relation avec son origine et par l'outil qui le transmet. Il ne prend de valeur que par la connaissance de son objet et par les modifications qu'il subit pour atteindre l'auditeur·ice.
L'enseignement du son à l'INSAS se caractérise d'abord par une approche polyvalente des différents domaines, réunissant tant le son lié à l'image (cinéma et télévision) que le son autonome (musique et radio). Dans chacun de ces domaines, l'approche se veut culturelle, c'est-à-dire qu'elle se distingue clairement de l'approche instrumentale en favorisant le contenu et non une simple dextérité. Elle nécessite l'acquisition de nombreuses connaissances des domaines artistiques et scientifiques, ramenant sur le même plan la physique et la musique, l'acoustique et l'histoire du cinéma.
L'objectif n'est pas de former des technicien·ne·s immédiatement efficaces ou performant·e·s, mais bien des opérateur·ice·s pensant·e·s, capables, à terme, d'assumer le rôle d'interprète entre un·e créateur·ice et son public, capables de maîtriser non des machines, mais bien un processus de transmission du discours.
La méthode repose sur les principes généraux de l'école: répartition équilibrée des cours théoriques et travaux pratiques, du travail en équipe et de la recherche en solitaire. Une part importante est réservée à l'expérimentation, tandis que la compréhension des critères professionnels s'effectue au travers de stages. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiant·e·s des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.
Le cursus Son se différencie des enseignements spécialisés par une approche plus interdisciplinaire, ne privilégiant aucun axe, permettant ainsi aux aspects spécifiques d'enrichir la perception générale.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son;
8. Maîtriser les potentialités narratives du son;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

Bloc B1	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	**Pratique artistique fondamentale**
Identifiant de l'UE	**UE.SON.B1.1**
Descriptif	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du son et de l'image du cinéma de fiction et documentaire, à travers divers exercices. Initiation pratique aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	25 cr
Pondération	8%
Volume horaire	387 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Initiation au son**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Pilote : préparation + tournage**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**Pilote : mixage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**PVD : prise de son**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**PVD : Mixage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**PVD : prise de vues**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**PVD : montage**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Écriture)**	**PVD : choix du sujet et scénarisation**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Radio-TV (Réalisation radio-télévision)**	**PVD : préparation + tournage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage son)**	**Zodiac**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Initiation au montage**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)**	**Photographie**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Découpage**	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Théorie et technique 1

Identifiant de l'UE
UE.SON.B1.2

Descriptif	Approche des bases scientifiques destinées à aborder les disciplines de l'image et du son.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	6%
Volume horaire	322 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)**	**Mise en place film**	1	obligatoire	TP
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique**	**Informatique 1**	1	obligatoire	TE
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)**	**Électricité**	2	obligatoire	EE
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Techniques audiovisuelles**	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)**	**Initiation instrumentale au montage**	0,5	obligatoire	TP
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)**	**Initiation instrumentale à l'image**	0,5	obligatoire	TP
Technique	**Théorie et pratique du son (Électroacoustique)**	**Électroacoustique 1**	2	obligatoire	EE
Technique	**Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)**	**Initiation instrumentale au son**	0,5	obligatoire	TP
Technique	**Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)**	**Introduction à la prise de son**	0,5	obligatoire	EE
Technique	**Théorie et pratique du son (Techniques numériques)**	**Initiation pro tools**	1	obligatoire	TP
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts**	**Mathématiques**	1	obligatoire	EE
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du**	**Physique**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Analyse, narration, histoire 1

Identifiant de l'UE

UE.SON.B1.3

Descriptif	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, éthiques et esthétiques du monde audiovisuel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	4%
Volume horaire	170 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)**	**Point de vue musical**	1	obligatoire	EC
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Analyse dramaturgique**	0,5	obligatoire	TE
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)**	**Séminaire cinéma du réel**	2	obligatoire	TE
Technique	**Évolution des formes artistiques (Télévision)**	**Histoire de la radiotélévision**	1	obligatoire	EE
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)**	**Exposé scripte**	0,5	obligatoire	TE
Général	**Histoire des arts (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Théorie et technique 2 UE.SON.B1.4
Descriptif	Approche des bases techniques de l'image en général et de l'image électronique en particulier.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	45 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)**	**Optique**	1	obligatoire	EE
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique**	**Image électronique**	0,5	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B2	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratique artistique du son lié à l'image

Identifiant de l'UE
UE.SON.B2.5

Descriptif	Applications pratiques encadrées et spécifiques au son lié à l'image, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	17 cr
Pondération	9%
Volume horaire	245 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Remake : préparation + tournage**	2,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Reportages I2/S2 : tournage**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Fiction 2 : sons seuls**	1	obligatoire	JA+titulaire
Technique	**Esthétique (Son)**	**Conception sonore**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**Fiction 2 : mixage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**Remake : mixage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**Reportages I2/S2 : mixage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratique artistique du son autonome

Identifiant de l'UE
UE.SON.B2.6

Descriptif	Approche essentiellement pratique des bases de l'acoustique musicale et de la prise de son musical. Mixage et prise de son naturelle.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	6%
Volume horaire	120 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage autonome)**	**Pratique du studio multipistes 1**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Prise de son classique**	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	**Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)**	**Séminaire art du son**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Théorie et technique 3 UE.SON.B2.7
Descriptif	Approche théorique du son en général, dans ses domaines d'application.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	8%
Volume horaire	226 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B1.2
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Maintenance**	**Maintenance des équipements audio**	1	obligatoire	EE+EC
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)**	**TP Electricité**	0,5	obligatoire	EE+EC
Technique	**Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)**	**Bruitage**	1	obligatoire	EC
Technique	**Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)**	**Post-synchro**	0,5	obligatoire	EC
Technique	**Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)**	**Technologie du son synchrone**	0,5	obligatoire	EC
Technique	**Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)**	**Théorie du son autonome**	1	obligatoire	EO
Technique	**Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)**	**Théorie de la prise de son 1**	1	obligatoire	EO
Technique	**Théorie et pratique du son (Techniques numériques)**	**Initiation au numérique**	1	obligatoire	TE
Technique	**Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)**	**Théorie appliquée au mixage**	0,5	obligatoire	EE+EC
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Initiation au studio multicaméra**	1	obligatoire	EC
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Approche des effets spéciaux**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Théorie du son 1

Identifiant de l'UE
UE.SON.B2.8

Descriptif	Etude des éléments théoriques fondamentaux nécessaires à la compréhension des techniques du son.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	12 cr
Pondération	4%
Volume horaire	150 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B1.2
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique**	**Électronique audio**	1	obligatoire	EE
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique**	**Techniques numériques**	1	obligatoire	EE
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Électroacoustique)**	**Electroacoustique 2**	1,5	obligatoire	EO
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique**	**Informatique 2**	1	obligatoire	TE
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts**	**Statistiques**	0,5	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Analyse, narration, histoire 2 UE.SON.B2.9
Descriptif	Approfondissement des caractères historiques et esthétiques du monde de l'audiovisuel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	3%
Volume horaire	105 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B1.3
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Esthétique (Son)**	**Esthétique son**	1	obligatoire	TE
Technique	**Esthétique (Cinéma)**	**Langage cinématographique et neurosciences**	1	obligatoire	TE
Général	**Histoire des arts (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EO
Général	**Histoire des arts (Musique)**	**Musique**	0,5	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B3	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) **Identifiant de l'UE**	**Pratique artistique de la prise et du traitement** **UE.SON.B3.10**
Descriptif	Travaux pratiques de fin d'études, relatifs aux divers domaines du son abordés antérieurement.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	21 cr
Pondération	16%
Volume horaire	355 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.5,6
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage autonome)**	**Pratique du studio multipistes 2**	3	obligatoire	**JAE +titulaire**
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**Mixage fiction/documentaire RCRTV3, approche documentaire I3/S3**	1,5	obligatoire	**JAE +titulaire**
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Radio stéréo**	1	obligatoire	**JAE +titulaire**
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Fiction/documentaire : préparation + tournage + montage**	2	obligatoire	**JAE +titulaire**
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage son)**	**Son imposé**	1	obligatoire	**JAE +titulaire**
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Approche documentaire I3/S3 : préparation + tournage**	2	obligatoire	**JAE +titulaire**

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratique de la postproduction sonore

Identifiant de l'UE
UE.SON.B3.11

Descriptif	Éléments créatifs de la postproduction sonore: montage son, exploitation des sons seuls, création acousmatique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	5%
Volume horaire	120 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.5,6
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Environnement sonore cinéma**	1	obligatoire	EC
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage son)**	**Sonorisation d'un film muet**	1,5	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Théorie et technique 4

Identifiant de l'UE
UE.SON.B3.12

Descriptif	Approche théorique des questions du traitement du signal sonore et des principes généraux des techniques de sonorisation d'un spectacle.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	5%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)**	**Renforcement sonore 1**	1	obligatoire	TE
Technique	**Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)**	**Renforcement sonore 2**	1	obligatoire	TE
Technique	**Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)**	**Théorie de la prise de son 2**	2	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Travaux pratiques d'électroacoustique

Identifiant de l'UE
UE.SON.B3.13

Descriptif	Exploration des aspects techniques des problématiques sonores. Mesures électroacoustiques et travail de réalisation pratique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	5%
Volume horaire	75 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique**	**TP d'électroacoustique**	1,5	obligatoire	TP
Technique	**Théorie et pratique du son (Techniques de mesures électroacoustiques)**	**Techniques de mesures électroacoustiques**	1,5	obligatoire	EO+EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Méthodologie de la postproduction du son lié à UE.SON.B3.14
Descriptif	Éléments méthodologiques du montage son, du mixage cinéma et des pratiques de télévision.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	3%
Volume horaire	45 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)**	**Méthodologie du montage son**	0,5	obligatoire	EC
Technique	**Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)**	**Théorie du mixage**	0,5	obligatoire	EC
Technique	**Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)**	**Technologie du studio TV**	0,5	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Théorie du son 2

Identifiant de l'UE
UE.SON.B3.15

Descriptif	Éléments complémentaires d'électroacoustique et approche des questions essentielles de l'acoustique architecturale.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	3%
Volume horaire	75 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.8
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Électroacoustique)**	**Électroacoustique 3**	1,5	obligatoire	EO
Technique	**Théorie et pratique du son (Acoustique architecturale)**	**Acoustique architecturale**	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stage

Identifiant de l'UE

UE.SON.B3.17

Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	6%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,6,7,8,9
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stage Son (B)**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.SON.B3.18

Descriptif	Écriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	5%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Suivi du travail de fin d'année ()**	**Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)**	0,5	obligatoire	TE
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	2,5	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Exercice Multicaméra

Identifiant de l'UE
UE.SON.B3.19

Descriptif	Première approche d'une réalisation en multicaméra en studio, et une motivation pour s'approprier le média télévisuel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Exercice multicaméra**	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Au travers de ces différentes approches (techniques, méthodologiques, créatives), ce deuxième bloc vise à dégager progressivement l'étudiant·e de l'ensemble des contraintes techniques, afin de lui permettre un travail et un engagement créatifs au sein de chaque projet auquel iel sera amené·e à collaborer.
Le troisième bloc complète la formation aux paramètres techniques, narratifs et esthétiques essentiels liés au montage fictionnel et documentaire, ainsi que l'approfondissement de la pratique scripte.
- Une pratique scripte approfondie, renforcée par des travaux en interne (scripte sur des tournages de films d'étudiants), mais également en externe lors de stages sur des tournages professionnels de long-métrage, renforcera la formation de l'étudiant·e « scripte » et lui permettra de maîtriser l'ensemble des paramètres liés à cette fonction sur la durée d'un film et les enjeux complexes, et parfois fluctuants, d'une structure narrative.
- Une pratique montage approfondie permettra à l'étudiant·e « monteur·euse » de comprendre et de structurer des matières plus complexes, mais également « professionnelles ». Elle lui permettra surtout d'aller au-delà de la simple mise en forme des matières tournées, en l'amenant à une stratification de plus en plus fine des structures et récits, et à une perception plus aiguë du rythme et du temps cinématographique.
Des cours techniques, des stages et visites de studios ou de laboratoires permettront à l'étudiant·e de mieux comprendre la chaîne de post-production interne (liée au matériel de l'école), mais également de mieux maîtriser les étapes successives d'une post-production externe, de type professionnel; des cours d'analyse, aux approches diversifiées et ouvertes, complèteront sa formation générale. Ce cycle se clôture par un dossier de fin d'études ou l'élaboration d'une fiche technique (sur une technique ou un équipement spécifique).
La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiant·e·s des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de la section.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

Bloc B1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique fondamentale

Identifiant de l'UE

UE.MSC.B1.1

Descriptif	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du cinéma de fiction et documentaire à travers divers exercices. Initiation pratiques aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle collective.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	24 cr
Pondération	8%
Volume horaire	399 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage son)**	**Zodiac**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Fiction 1**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Scripte)**	**Pilote : tournage**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Pilote : montage**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**Pilote : mixage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**PVD : montage**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**PVD : prise de vues**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**PVD : Mixage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**PVD : prise de son**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Radio-TV (Réalisation radio-télévision)**	**PVD : préparation + tournage**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Écriture)**	**PVD : choix du sujet et scénarisation**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)**	**Photographie**	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Initiation au son**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Découpage**	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Théorie et technique 1

Identifiant de l'UE

UE.MSC.B1.2

Descriptif	Approche des bases méthodologiques et techniques destinées à aborder les disciplines du montage, du scripte, de l'image et du son.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	6%
Volume horaire	228 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique	Informatique générale 1	0,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique	Image électronique	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Initiation montage	1	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Théorie scripte	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Les autres métiers du cinéma	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Pilote : préparation	1	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Exposé scripte	0,5	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Analyse, narration, histoire 1

Identifiant de l'UE

UE.MSC.B1.3

Descriptif	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, narratives, esthétiques et éthiques du cinéma.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	4%
Volume horaire	180 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Analyse dramaturgique**	1	obligatoire	TE
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)**	**Séminaire cinéma du réel**	2	obligatoire	TE
Technique	**Évolution des formes artistiques (Télévision)**	**Histoire de la radiotélévision**	1	obligatoire	EE
Technique	**Principes et applications du langage audiovisuel ()**	**Grammaire cinématographique**	2	obligatoire	TE
Technique	**Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)**	**Point de vue musical**	1	obligatoire	EC
Général	**Histoire des arts (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Théorie et technique 2 UE.MSC.B1.4
Descriptif	Première approche des théories de la prise de son, de l'électricité et de l'optique photographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	2%
Volume horaire	105 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)**	**Introduction à la prise de son**	0,5	obligatoire	EE
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)**	**Optique**	1	obligatoire	EE
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)**	**Électricité**	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B2	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) **Identifiant de l'UE**	**Pratique artistique du montage et du scripte 1** **UE.MSC.B2.5**
Descriptif	Applications pratiques encadrées et spécifiques au montage (image & son) et au scripte, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux (fiction, documentaire).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	12 cr
Pondération	8%
Volume horaire	145 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Fiction 2 : montage**	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Exercice 7 minutes : montage et script**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Scripte)**	**Remake : préparation + tournage**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Fiction 2 : sons seuls**	0,5	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique du montage et du scripte 2

Identifiant de l'UE

UE.MSC.B2.6

Descriptif	Approfondissement des pratiques et analyses en montage et en scripte sur base d'exercices de fiction et de reportage.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	9%
Volume horaire	210 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Pour au minimum un total de 10 de coefficient de pondération

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Remake : montage image**	2	à choix	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Reportage I2/S2 : montage**	1	à choix	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Bande annonce**	1	à choix	JA+titulaire
Technique	**Esthétique (Son)**	**Conception sonore**	2	à choix	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage son)**	**Remake : montage son**	2	à choix	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**Remake : mixage**	1	à choix	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**Reportage I2/S2 : mixage**	1	à choix	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Scripte)**	**Productions INSAS : script (1)**	10	à choix	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Méthodologie du montage et du scripte

Identifiant de l'UE

UE.MSC.B2.7

Descriptif	Développement des formations utiles et initiations à la pratique du montage image & son ainsi qu'à la pratique scripte (méthodologie).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	11 cr
Pondération	6%
Volume horaire	195 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique	Initiation logiciel de montage son	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie appliquée au mixage	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Bruitage /Post-synchro	0,5	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique	Assistanat au montage virtuel	2	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique	Initiation logiciels montage image	1	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique	Informatique générale 2	0,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Processus et méthodologie montage documentaire	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Théorie scripte TV (1)	2	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Théorie et technique 3 UE.MSC.B2.8
Descriptif	Exploration des principes méthodologiques et des outils utilisés aux étapes de pré-production (scripte & montage) et de post-production (logiciels montage).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	11 cr
Pondération	4%
Volume horaire	108 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B1.2
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Pour au minimum un total de 6 de coefficient de pondération

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Initiation au studio multicaméra**	1	obligatoire	EC
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Approche des effets spéciaux**	1	obligatoire	EC
Technique	**Esthétique (Cinéma)**	**Langage cinématographique et neurosciences**	1	à choix	TE
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Postproduction)**	**Introduction aux Wokflows de postproduction et initiation à After**	1	à choix	TE
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique**	**Image électronique 2**	1	à choix	EE
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique**	**Initiation Davinci Resolve**	1	à choix	EC
Artistique	**Montage et pratique scripte (Scripte)**	**Préparation Scripte sur productions INSAS**	3,5	à choix	JA+titulaire
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)**	**Méthodologie du préminutage**	0,5	à choix	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Postproduction

Identifiant de l'UE
UE.MSC.B2.9

Descriptif	Approfondissement des questions liées à la post-production cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	7
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)**	**Techniques de postproduction 1**	1	obligatoire	EO
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)**	**Approche de l'étalonnage**	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Analyse, narration, histoire 2

Identifiant de l'UE

UE.MSC.B2.10

Descriptif	Cours d'analyse et approfondissement des différents aspects historiques, esthétiques et éthiques du cinéma de fiction et documentaire.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B1.3
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Histoire du montage 1**	1	obligatoire	TE
Général	**Histoire des arts (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B3	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Approche documentaire

Identifiant de l'UE

UE.MSC.B3.11

Descriptif	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques (scripte & montage).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	10 cr
Pondération	6%
Volume horaire	140 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B2.5, UE.MSC.
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Approche documentaire I3/S3 : Montage**	3	obligatoire	**JAE +titulaire**
Artistique	**Montage et pratique scripte (Scripte)**	**Approche documentaire: analyse des rush**	2	obligatoire	Titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**Approche documentaire I3/S3 : mixage**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratique artistique du montage 1

Identifiant de l'UE
UE.MSC.B3.12

Descriptif	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques du montage.
Obligatoire/optionelle	A choix
Crédits ECTS	14 cr
Pondération	24%
Volume horaire	225 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B2.6
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Uniquement pour les étudiant.e.s en spécialisation montage

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)**	**Les effets spéciaux au montage**	1	obligatoire	titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**Productions INSAS : mixage**	1	obligatoire	Titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage son)**	**Exercice musique : montage**	1	obligatoire	Titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Productions INSAS : montage (1)**	4	obligatoire	**JAE +titulaire**

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Méthodologie du montage et du mixage UE.MSC.B3.13
Descriptif	Investigation et approfondissement des questions liées aux métiers du montage
Obligatoire/optionelle	A choix
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	3%
Volume horaire	93 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B2.8
Corequis	UE.MSc.B3.12,14
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Uniquement pour les étudiant.e.s en spécialisation montage

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)**	**Méthodologie du montage son**	1	obligatoire	EC
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)**	**Analyse des étapes du mixage**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.MSC.B3.14

Descriptif	Réalisation du travail théorique de fin de cycle.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	5%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Suivi du travail de fin d'année ()**	**Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)**	0,5	obligatoire	TE
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Stages UE.MSC.B3.15
Descriptif	Stage en milieu professionnel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,6,7,8,9
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stages Scripte & Montage**	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Analyse, narration, histoire 3

Identifiant de l'UE
UE.MSC.B3.16

Descriptif	Ensemble de démarches analytiques, historiques, artistiques, destinées à diversifier les angles d'approches du récit filmique (fiction & documentaire).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	9 cr
Pondération	3%
Volume horaire	120 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B2.10
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Analyse : le long métrage de fiction**	1	obligatoire	TE
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Analyse de films**	1	obligatoire	TE
Général	**Histoire des arts (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	2	obligatoire	EO
Général	**Histoire des arts (Musique)**	**Musique**	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Post production UE.MSC.B3.17
Descriptif	Approfondissement des aspects de la post-production cinématographique.
Obligatoire/optionelle	A choix
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	75 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B2.6
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Uniquement pour les étudiant.e.s en spécialisation montage

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Postproduction)**	**Postproduction virtuelle INSAS**	1	obligatoire	EC
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Postproduction)**	**Postproduction virtuelle cinéma**	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratique artistique du montage 2

Identifiant de l'UE
UE.MSC.B3.18

Descriptif	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques (montage).
Obligatoire/optionelle	A choix
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	2%
Volume horaire	75 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,6,7,8,9
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B2.8
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Uniquement pour les étudiant.e.s en spécialisation montage

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage son)**	**Montage de sons directs**	1,5	obligatoire	Titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage son)**	**Sonorisation d'un film muet**	3	obligatoire	Titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Montage d'archives et voix off**	1,5	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Atelier multicaméra

Identifiant de l'UE

UE.MSC.B3.19

Descriptif	Première approche d'une réalisation en multicaméra en studio, et une motivation pour s'approprier le média télévisuel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	75 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B2.8
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Montage et pratique scripte (Scripte)**	**Exercice multicaméra**	1	obligatoire	Titulaire
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)**	**Théorie scripte TV (2)**	1,5	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Méthodologie du script UE.MSC.B3.20
Descriptif	Approfondissement des techniques et théories liées au métier de scripte.
Obligatoire/optionelle	A choix
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	4%
Volume horaire	78 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B2.6
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Uniquement pour les étudiant.e.s en spécialisation script

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Méthodologie des outils de le/la scripte et autres métiers du cinéma	1	obligatoire	Titulaire
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Initiation script et continuité séries TV	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Continuité long métrage	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Les outils numériques du métier de script	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Pratique artistique du script UE.MSC.B3.21
Descriptif	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux du script
Obligatoire/optionelle	A choix
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	24%
Volume horaire	225 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B2.8
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Uniquement pour les étudiant.e.s en spécialisation script

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Montage et pratique scripte (Scripte)**	**Productions INSAS : script (2)**	7	à choix	**JAE +titulaire**

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	Langage cinématographique
Identifiant de l'UE	UE.MSC.B3.22
Descriptif	Approfondissement des aspects techniques et ryhtmiques qui participent à l'écriture du langage cinématographique.
Obligatoire/optionelle	A choix
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	3%
Volume horaire	75 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.MSC.B2.6
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Uniquement pour les étudiant.e.s en spécialisation script

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Atelier rythme**	1	obligatoire	JA+titulaire
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Paramètres**	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Réalisation Cinéma Radio Télévision

Bachelier de Type long - 180 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

L'option Réalisation Cinéma Radio/Télévision (RCR/TV) délivre un enseignement théorique et pratique basé sur l'observation et la connaissance de la réalité à partir duquel l'étudiant va pouvoir développer son point de vue. Cette phase d'ancrage dans la réalité ne doit pas être réduite à la seule fonction du documentaire. Il nous paraît essentiel d'aider le futur réalisateur à se situer face aux mouvements des idées sociales, culturelles, esthétiques, c'est-à-dire à sa propre réalité et face au monde. Les cours généraux fournissent des outils méthodologiques pour enrichir cette approche.
L'axe réalisation contient les pratiques déterminantes, exercices de réalisation fiction et documentaire, lieux de vérification des acquis théoriques pour le cursus des étudiant·e·s des différentes options audiovisuelles.
Faire du cinéma, c'est essayer d'organiser un processus de pensée qui ne pourrait trouver forme dans un autre médium, une pensée inséparable du fait qu'il s'agit de générer du sens au départ d'images et de sons.
Nous devons préparer l'étudiant·e réalisateur·ice à utiliser le plus créativement possible des moyens d'expression économiquement limités. L'histoire de notre cinématographie nous l'enseigne, c'est notre singularité.
Cette dynamique est inscrite dans le parcours pédagogique de l'étudiant·e qui tient compte de l'approche progressive des instruments et du degré de difficulté croissante des thèmes proposés. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiant·e·s des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.
L'axe réalisation forme les étudiant·e·s aux différents métiers liés à cette orientation (mise en scène, production, assistanat de réalisation, régie et scénarisation) qui, au-delà d'un enseignement théorique distribué au sein de l'option, trouvent des applications concrètes dans le processus d'élaboration des pratiques tournées à l'école.
La réussite du baccalauréat RCRTV donne automatiquement accès au master Cinéma (C) ou Radio Télévision Multimédia (RTM)

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique de l'image et du son.

Bloc B1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique fondamentale

Identifiant de l'UE

UE.RCRTV.B1.1

Descriptif	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du cinéma de fiction et documentaire à travers divers exercices. Initiation pratiques aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle collective.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	24 cr
Pondération	8%
Volume horaire	413 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Découpage**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Pilote : préparation + tournage**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Séminaire acteurs**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Écriture)**	**PVD : choix du sujet et scénarisation**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Radio-TV (Réalisation radio-télévision)**	**PVD : préparation + tournage**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**PVD : montage**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**PVD : prise de vues**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**PVD : prise de son**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**PVD : Mixage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Initiation au montage**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Pilote : montage**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage son)**	**Zodiac**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)**	**Photographie**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Pilote : prise de vues**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**Pilote : mixage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Initiation au son**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Théorie et technique 1

Identifiant de l'UE

UE.RCRTV.B1.2

Descriptif	Approche des bases méthodologiques et techniques destinées à aborder les disciplines de la réalisation, de la production, du scripte, du montage, de l'image et du son.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	6%
Volume horaire	173 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)**	**Mise en place film**	1	obligatoire	TP
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Techniques audiovisuelles**	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)**	**Initiation instrumentale au montage**	0,5	obligatoire	TP
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)**	**Exposé scripte**	0,5	obligatoire	TE
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)**	**Initiation instrumentale à l'image**	0,5	obligatoire	TP
Technique	**Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)**	**Initiation instrumentale au son**	0,5	obligatoire	TP
Technique	**Écriture (Scénario)**	**Ecriture scénario**	1	obligatoire	EC
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Production et régie**	0,5	obligatoire	TE
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique**	**Image électronique**	0,5	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Analyse, narration, histoire 1

Identifiant de l'UE

UE.RCRTV.B1.3

Descriptif	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, narratives, esthétiques et éthiques du cinéma.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	4%
Volume horaire	195 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)**	**Point de vue musical**	1	obligatoire	EC
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Analyse dramaturgique**	0,5	obligatoire	TE
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Analyse de films**	1	obligatoire	TE
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)**	**Séminaire cinéma du réel**	2	obligatoire	TE
Technique	**Évolution des formes artistiques (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EE
Technique	**Évolution des formes artistiques (Télévision)**	**Histoire de la radiotélévision**	1	obligatoire	EE
Technique	**Principes et applications du langage audiovisuel ()**	**Grammaire cinématographique**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Théorie et technique 2 UE.RCRTV.B1.4
Descriptif	Première approche des théories de la prise de son et de l'optique photographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	2%
Volume horaire	45 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)**	**Introduction à la prise de son**	0,5	obligatoire	EE
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)**	**Optique**	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B2	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	**Pratique artistique de la réalisation**
Identifiant de l'UE	**UE.RCRTV.B2.5**
Descriptif	Approfondissement de la pratique de la réalisation documentaire sur base des acquis instrumentaux, artistiques et éthiques fondamentaux.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	14 cr
Pondération	7%
Volume horaire	240 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	UE.RCTRV.B2.19
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Radio-TV (Réalisation radio-télévision)**	**Réalité 1**	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Image)**	**Réalité 1 : préparation image**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Son)**	**Réalité 1 : préparation son**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Montage)**	**Réalité 1 : montage**	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique de la réalisation de fiction 1

Identifiant de l'UE

UE.RCRTV.B2.6

Descriptif	Approfondissement de la pratique de la réalisation de fiction autour du tournage d'un "remake" sur base des acquis des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux en collaboration avec les étudiants des autres options audiovisuelles.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	14 cr
Pondération	7%
Volume horaire	290 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Remake : préparation + tournage**	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Assistanat)**	**Remake : assistanat**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Conception sonore**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Remake : prise de son (préparation + tournage)**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Image)**	**Remake : prise de vues (préparation + tournage)**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Montage)**	**Remake : montage image**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Montage)**	**Remake : montage son**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**Remake : mixage**	0,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique de la réalisation de fiction 2

Identifiant de l'UE

UE.RCRTV.B2.7

Descriptif	Approfondissement de la pratique de la réalisation de fiction centré sur le perfectionnement de l'apprentissage du découpage.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	10 cr
Pondération	6%
Volume horaire	110 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Montage et pratique scripte (Montage image)**	**Exercice 7 minutes : montage et script**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Ecriture)**	**Exercice 7 minutes : écriture scénario**	2	obligatoire	EC
Artistique	**Radio-TV (Réalisation radio-télévision)**	**Exercice 7 minutes: réalisation**	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Technique de réalisation et de production du

Identifiant de l'UE

UE.RCRTV.B2.9

Descriptif	Initiation aux outils et pratiques des assistanats de réalisation, de production, de la régie et de la scénographie.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	2%
Volume horaire	135 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Production et régie**	1	obligatoire	TE
Artistique	**Cinéma (Assistanat)**	**Assistanat et régie**	2	Obligatoire	TE
Artistique	**Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Scénographie,**	**Scénographie (1)**	0,5	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Théorie et technique 3

Identifiant de l'UE
UE.RCRTV.B2.10

Descriptif	Approche de la postproduction et de ses outils.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	4%
Volume horaire	108 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B1.2
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique**	**Informatique appliquée**	1	obligatoire	EC
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)**	**Approche de l'étalonnage**	1	obligatoire	EO
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)**	**Techniques de postproduction 1**	1	obligatoire	EO
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Initiation au studio multicaméra**	1	obligatoire	EC
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Approche des effets spéciaux**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Analyse, narration, histoire 2

Identifiant de l'UE

UE.RCRTV.B2.11

Descriptif	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles d'approches du récit filmique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B1.3
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Esthétique (Cinéma)**	**Langage cinématographique et neurosciences**	1	obligatoire	TE
Général	**Histoire des arts (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Séminaire réalité

Identifiant de l'UE

UE.RCRTV.B2.19

Descriptif	Séminaire lié à l'approfondissement de la pratique de la réalisation documentaire.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	UE.RCRTV.B2.5
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)**	**Réalité 1 : séminaire**	1,5	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B3	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique de la réalisation filmique

Identifiant de l'UE

UE.RCRTV.B3.12

Descriptif	Écriture, production, réalisation et post-production d'un premier de projet de film encadré par des professeurs spécialisés en collaboration avec les étudiants des autres options audiovisuelles.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	28 cr
Pondération	24%
Volume horaire	420 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B2.5, UE.
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Ecriture)**	**Fiction/documentaire : écriture**	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Fiction/documentaire : préparation + tournage**	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Assistanat)**	**Fiction/documentaire : assistanat**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Régie)**	**Fiction/documentaire : régie**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)**	**Fiction/documentaire : préparation + tournage (prise de vues)**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Fiction/documentaire : préparation + tournage (prise de son)**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Montage)**	**Fiction/documentaire : montage**	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Prise et traitement du son (Mixage synchrone)**	**Fiction/documentaire : mixage**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Pratique artistique de la réalisation UE.RCRTV.B3.13
Descriptif	Approche du son et de ses potentialités narratives au travers d'un récit sonore.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	9 cr
Pondération	6%
Volume horaire	125 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Réalisation et production de la radio (Réalisation)**	**Documentaire radiophonique**	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres radiophoniques)**	**Dramaturgie radio**	1	obligatoire	EC
Artistique	**Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Son)**	**Initiation au son**	0,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Écriture scénario

Identifiant de l'UE
UE.RCRTV.B3.14

Descriptif	Approfondissement de la pratique et des techniques de l'écriture de scénario.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	5%
Volume horaire	70 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)**	**Théorie de l'adaptation littéraire**	1,5	obligatoire	TE
Artistique	**Cinéma (Ecriture)**	**Écriture**	1,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Technique de réalisation et de production du

Identifiant de l'UE
UE.RCRTV.B3.15

Descriptif	Approfondissement des approches techniques et artistiques diverses concourant au développement de la production du récit cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	4%
Volume horaire	135 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B2.9
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)**	**Scénographie (2)**	1	obligatoire	EC/TE
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Casting**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Séminaire acteur**	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Paramètres**	1	obligatoire	TP
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Production**	0,5	obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Analyse filmique

Identifiant de l'UE

UE.RCRTV.B3.16

Descriptif	Approfondissement des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions narratives, esthétiques et éthiques du cinéma.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)**	**Analyse filmique 2**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Analyse, narration, histoire 3

Identifiant de l'UE

UE.RCRTV.B3.17

Descriptif	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B2.11
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Évolution des formes artistiques (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EO
Technique	**Évolution des formes artistiques (Iconographie du réel)**	**Iconographie du réel 1**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Cours généraux

Identifiant de l'UE
UE.RCRTV.B3.18

Descriptif	Approche de concepts de base de psychologie et de philosophie et mise en relations de ceux-ci avec les pratiques artistiques.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)**	**Psychologie générale 1**	1	obligatoire	TE
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Philosophie)**	**Philosophie générale**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Exercice multicaméra

Identifiant de l'UE

UE.RCRTV.B3.20

Descriptif	Première approche d'une réalisation en multicaméra en studio, et une motivation pour s'approprier le média télévisuel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	4%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.RCRTV.B2.10
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Radio-TV (Réalisation radio-télévision)**	**Exercice multicaméra**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Les études sont organisées d'une part, en « matinées de travail technique » qui se déploient tout au long d'une année et, d'autre part, en « stages de jeu » qui se tiennent les après-midis en séquences successives de 2 à 8 semaines environ.
C'est cette organisation (dans la durée du travail technique et en séquence pour celui du jeu) qui rythme et donne sens à l'ensemble du processus pédagogique.
Nous proposons donc un développement continu du travail technique propre à l'acteur·ice (corps, voix, mouvement) qui consiste davantage en un ensemble de processus d'élimination des résistances propres à la conscience du jeu qu'à l'acquisition de compétences additionnées au travail de l'acteur·ice.
Nous privilégions un travail sur la conscience en mouvement et en disponibilité plutôt que l'acquisition d'un savoir de reproduction.
Ceci n'induit pas de négliger le travail sur la langue, son articulation parlée et mentale, ses différents aspects rythmiques et autres incontournables objectifs de l'expression dramatique, comme le travail d'improvisation vers le jeu et les « actions concrètes » nécessaires à l'art du plateau.
Dans cet esprit, nous organisons les « stages de jeu » les après-midis avec des professeur·e·s aux options de travail, aux visions, aux demandes propres au jeu, très différentes. Cette pluralité est nécessaire à une formation adressée à la diversité artistique du monde professionnel. Elle est possible parce qu'elle s'appuie sur la « philosophie commune » des continuités techniques du montage, celles-ci étant toujours tournées vers les finalités artistiques qu'elles supposent.
Une progression de quatre « blocs » d'études consécutifs peut ainsi se déployer:
- Un premier « bloc » d'initiation et de mise à niveau des étudiant·e·s (apprendre à travailler)
- Un deuxième de développement de techniques de jeu à partir de l'improvisation (apprendre à apprendre)
- Un troisième de perfectionnement vers la finalisation du jeu (développer le travail)
- Le tout aboutissant au deuxième cycle à la participation à des productions théâtrales et de jeu face à la caméra, ainsi que des stages dans le milieu professionnel (application du travail).
Cet ensemble de dispositif et de processus se déroule en étroite symbiose avec les classes de l'option « Théâtre et Techniques de Communication ». La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiant·e·s des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau;
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste.

Bloc B1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Formation corporelle et vocale 1

Identifiant de l'UE

UE.ID.B1.1

Descriptif	Approche de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique et vocale de l'acteur.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	25 cr
Pondération	7%
Volume horaire	405 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation (Orthophonie et phonétique)**	**Orthophonie et phonétique - 1**	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation (Orthophonie et phonétique)**	**Orthophonie et phonétique pratique et théorique**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Formation corporelle (Travail du corps)**	**Formation corporelle - 1**	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Formation vocale (Travail de la voix)**	**Chansons - 1**	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation (Interprétation et improvisation)**	**Monologues**	3	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Séminaires de jeu 1

Identifiant de l'UE
UE.ID.B1.2

Descriptif	Approche des premiers éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs du travail théâtral.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	23 cr
Pondération	8%
Volume horaire	520 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Séminaire Jeu concret	5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Atelier action-réaction 1	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Atelier action-réaction 2	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Techniques de jeu	4	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Régie et techniques de plateau

Identifiant de l'UE
UE.ID.B1.3

Descriptif	Ensemble de démarches techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	2%
Volume horaire	75 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,6,7
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Eclairage - 1**	1	obligatoire	EC
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Régie générale - 1**	1	obligatoire	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Initiation au son théâtral**	0,5	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Évolution des formes artistiques 1

Identifiant de l'UE

UE.ID.B1.4

Descriptif	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	3%
Volume horaire	120 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)**	**Pratiques scéniques et littératures dramatiques - 1**	2	obligatoire	EC
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)**	**Pratiques scéniques et littératures dramatiques - 2**	2	obligatoire	TE
Technique	**Évolution des formes artistiques (Cinéma)**	**Histoire du cinéma - 1**	1	obligatoire	EC
Technique	**Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)**	**Musique**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B2	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	**Formation vocale 2**
Identifiant de l'UE	**UE.ID.B2.5**
Descriptif	Approche et pratique de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression vocale de l'acteur.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	12 cr
Pondération	6%
Volume horaire	190 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.ID.B1.1
Corequis	UE.ID.B2.6, UE.ID.B2.8
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation (Orthophonie et phonétique)**	**Formation vocale**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Formation vocale (Travail de la voix)**	**Voix chantée - 1**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Formation corporelle 2

Identifiant de l'UE
UE.ID.B2.6

Descriptif	Approche et pratique des techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique de l'acteur.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	8%
Volume horaire	225 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.ID.B1.1
Corequis	UE.ID.B2.5, UE.ID.B2.7
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Formation corporelle (Travail du corps)**	**Formation corporelle - 2**	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Formation corporelle (Travail du corps)**	**Mouvement et espace - 1**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Formation corporelle (Travail du corps)**	**Mouvement et espace - 2**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation (interprétation)**	**Rythme**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Séminaires de jeu 2

Identifiant de l'UE

UE.ID.B2.7

Descriptif	Éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec le metteur en scène, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	28 cr
Pondération	14%
Volume horaire	420 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.ID.B1.2
Corequis	UE.ID.B2.6, UE.ID.B2.8
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Texte/Texte**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation)**	**Interprétation 1 - Mythologie personnelle**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Interprétation - Mise en scène**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Mise en lecture**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Ecriture)**	**Écriture(s) - Mise en jeu**	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Evolution des formes artistiques 2

Identifiant de l'UE

UE.ID.B2.8

Descriptif	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.ID.B1.4
Corequis	UE.ID.B2.5, UE.ID.B2.7
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 1	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 2	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 3	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 4	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B3	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	**Formation vocale 3**
Identifiant de l'UE	**UE.ID.B3.9**
Descriptif	Apprentissage de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression vocale de l'acteur.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	14 cr
Pondération	10%
Volume horaire	195 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.ID.B2.5
Corequis	UE.ID.B3.10, UE.ID.B3.12
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation (Orthophonie et phonétique)**	**Voix chantée - 2**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Formation vocale (Travail de la voix)**	**Voix chantée - 3**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation (Orthophonie et phonétique)**	**Orthophonie et phonétique - 2**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Formation corporelle 3

Identifiant de l'UE

UE.ID.B3.10

Descriptif	Apprentissage des techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique de l'acteur.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	6%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.ID.B2.6
Corequis	UE.ID.B3.9, UE.ID.B3.11
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Formation corporelle et gestuelle)**	**Mouvement et espace - 3**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Mouvement et espace - 4**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Séminaires de jeu 3

Identifiant de l'UE

UE.ID.B3.11

Descriptif	Eléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec le metteur en scène, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Première expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés de la conception et de la direction un projet.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**30 cr**
Pondération	**28%**
Volume horaire	**585 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**1,4,7,8**
Niveau de certification	**6**
Prérequis	**UE.ID.B2.7**
Corequis	**UE.ID.B3.10, UE.ID.B3.12**
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**B3**
Quadrimestre de programmation	**12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'Etude et de Programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Interprétation 4 - Doublage**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Interprétation 3 - Travail texte**	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Écriture plateau**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Cartes blanches**	4	obligatoire	Titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation)**	**Jeu face caméra**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Évolution des formes artistiques 3

Identifiant de l'UE
UE.ID.B3.12

Descriptif	Démarches analytiques et historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.ID.B2.8
Corequis	UE.ID.B3.9,UE.ID.B3.11,
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)**	**Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 5**	1	obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Droit et production appliquée aux arts du

Identifiant de l'UE
UE.ID.B3.13

Descriptif	Approche des principaux aspects juridiques et productionnels nécessaires à la compréhension des mécanismes sociaux, institutionnels et financiers de la production du spectacle vivant.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	4%
Volume horaire	105 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	UE.ID.B3.12
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Production théâtrale**	2	obligatoire	TE
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit d'auteur**	1	obligatoire	TE
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit social**	1	obligatoire	TE
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit des institutions culturelles**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Théâtre et Techniques de Communication

Bachelier de Type long - 180 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

L'objectif
L'option théâtre et technique de communication dispense une formation pouvant conduire à l'exercice des principaux métiers du théâtre (mise en scène et métiers du théâtre). Une attention plus particulière est portée aux questions de mise en scène. En s'affrontant à différents aspects de la pratique théâtrale, l'étudiant·e acquiert une connaissance généraliste du théâtre. Un début de spécialisation peut voir le jour à travers une gestion raisonnée des stages internes ou externes et des travaux spécifiques prévus à la fin du premier cycle et durant le deuxième cycle.
Le point d'appui
La plupart des cours trouvent leur point d'appui dans le texte de théâtre sous ses différentes formes (répertoire classique, moderne et contemporain). Les textes sont approchés à la fois théoriquement (points de vue dramaturgique et historique) et pratiquement (exercices de lecture, de mise en voix, de mise en jeu, de mise en scène). Le texte n'est pas un prétexte, n'est pas un objet accessoire du travail scénique, n'est pas un épiphénomène, n'est pas un élément parmi d'autres. Notre enseignement en fait un point de passage obligé. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiant·e·s des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.
L'orientation pédagogique de fond
Jouer avant de faire jouer. Jouer pour faire jouer. Appréhender la relation théâtrale par une mise en jeu de soi-même. Ressentir physiquement le terrain commun avec l'acteur·ice. Appuyer la mise en scène du texte sur les exigences concrètes du plateau. Le corps enseignant souhaite que les étudiant·e·s fassent aussi souvent que possible l'expérience du jeu. Il en fait un critère significatif - quoique non décisif - pour le recrutement. L'enseignement dans l'option ne vise pourtant pas à former des acteur·ice·s. Le jeu n'en est pas la finalité, il est son chemin obligé, que chacun·e peut parcourir selon sa compétence. L'orientation de l'école est donc très différente de l'orientation des instituts universitaires généralement plus centrés sur l'histoire du théâtre et sur des approches dramaturgiques plus théoriques.
Les disciplines complémentaires
L'approche de la mise en scène par le jeu se complète d'un apprentissage dans différentes disciplines du théâtre présentes dans l'activité théâtrale. La gestion du corps, de la voix, la sensibilisation à la musique, l'exercice du chant, les disciplines du son, la lumière, la scénographie, l'écriture, la régie, les matières juridiques et économiques liées au spectacle font l'objet d'enseignements théoriques et pratiques, ainsi que d'une mise en application dans les productions théâtrales de l'école.
Ce qui est complémentaire peut devenir principal
Une sélection raisonnée d'assistanats, de stages, de travaux pratiques, et un choix judicieux du sujet du mémoire et du directeur de mémoire permettent à l'étudiant·e qui le souhaite de constituer une discipline complémentaire en objet principal de son parcours. Pour certaines disciplines, les étudiant·e·s seront dans un premier temps confronté·e·s à la réalité concrète du plateau. Iels recevront les enseignements théoriques complémentaires à leur expérience pratique dans un second temps.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique;
8. Maîtriser les potentialités narratives et émotives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...).

Bloc B1	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	**Formation corporelle et vocale**
Identifiant de l'UE	**UE.TTC.B1.1**
Descriptif	Approche et pratique de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique et vocale de l'acteur.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	4%
Volume horaire	255 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Formation corporelle (Travail du corps)**	**Formation corporelle**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Formation vocale (Travail de la voix)**	**Formation vocale**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation (Orthophonie et phonétique)**	**Orthophonie et phonétique pratique et théorique**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation (Interprétation et improvisation)**	**Monologues**	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Séminaires de jeu et de mise en scène 1

Identifiant de l'UE
UE.TTC.B1.2

Descriptif	Approche des premiers éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique. Aspects individuels et collectifs du travail théâtral.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	24 cr
Pondération	8%
Volume horaire	520 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,6
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Séminaire Jeu concret**	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Atelier action-réaction 1**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Atelier action-réaction 2**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Mise en scène**	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Technique et analyse 1

Identifiant de l'UE
UE.TTC.B1.3

Descriptif	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	6%
Volume horaire	255 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Travail individuel**	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)**	**Atelier Scénographie (1)**	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	**Évolution des formes artistiques (Cinéma)**	**Histoire du cinéma - 1**	1	obligatoire	EC
Technique	**Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)**	**Musique**	1	obligatoire	EC
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Eclairage - 1**	2	obligatoire	EC
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Régie générale - 1**	1	obligatoire	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Initiation au son théâtral**	1	obligatoire	EC
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)**	**Pratiques scéniques et littératures dramatiques - 2**	2	obligatoire	TE
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)**	**Pratiques scéniques et littératures dramatiques - 1**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Technique et analyse 2

Identifiant de l'UE
UE.TTC.B1.4

Descriptif	Approche historique et empirique des techniques de réalisation et de la production du théâtre: espace, espace sonore, lumière, costumes, vocabulaire d'hier et d'aujourd'hui.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Histoire du lieu du spectacle**	1	obligatoire	EE
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Fiches techniques**	1	obligatoire	TE
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Terminologie de la scène à l'italienne**	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B2	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Formation corporelle

Identifiant de l'UE

UE.TTC.B2.5

Descriptif	Approfondissement des approches techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique et vocale de l'acteur.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.TTC.B1.1
Corequis	UE.TTC.B2.6,11
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Formation corporelle et gestuelle)**	**Formation corporelle**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Séminaires de jeu et de mise en scène 2

Identifiant de l'UE
UE.TTC.B2.6

Descriptif	Éléments de méthodologie du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique. Développement des aspects collectifs et individuels du travail théâtral.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	23 cr
Pondération	12%
Volume horaire	270 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,4,5,6
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.TTC.B1.2
Corequis	UE.TTC.B2.5,7
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Texte/Texte	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Atelier Revue	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Interprétation - Mise en scène	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Ecriture)	Écriture(s) - mise en jeu	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Atelier photo 1

Identifiant de l'UE
UE.TTC.B2.7

Descriptif	Au travers d'un processus photographique, apprentissage de la construction de l'image et de sa lecture.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,4
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	UE.TTC.B2.6,8
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)**	**Photo 1**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Réalisation radio

Identifiant de l'UE
UE.TTC.B2.8

Descriptif	Approche du son et de ses potentialités narratives au travers de la réalisation d'un récit sonore.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	3%
Volume horaire	120 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,4
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.TTC.B1.3
Corequis	UE.TTC.B2.7,9
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Réalisation et production de la radio (Réalisation)**	**Réalisation radio**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Technique de plateau 1

Identifiant de l'UE
UE.TTC.B2.9

Descriptif	Approche empirique et analytique des techniques de plateau et de leurs apports spécifiques dans la construction du récit dramatique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.TTC.B1.3
Corequis	UE.TTC.B2.8,10
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Régie)**	**Éclairage 2**	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Régie générale 2**	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Scénographie

Identifiant de l'UE

UE.TTC.B2.10

Descriptif	Approche empirique et analytique de la scénographie et de ses apports spécifiques dans la construction du récit dramatique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	3%
Volume horaire	75 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.TTC.B1.3
Corequis	UE.TTC.B2.9,11
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)**	**Atelier Scénographie (2)**	3	obligatoire	JA+titulaire
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Fiches techniques**	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Analyse, narration, histoire 1

Identifiant de l'UE

UE.TTC.B2.11

Descriptif	Poursuite de l'ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	12 cr
Pondération	6%
Volume horaire	180 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	UE.TTC.B2.10,5
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)**	**Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 1**	1	obligatoire	EC
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)**	**Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 2**	1	obligatoire	EC
Technique	**Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)**	**Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 3**	1	obligatoire	EC
Technique	**Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)**	**Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 4**	1	obligatoire	EC
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Méthodologie de la mise en scène**	1	obligatoire	EC
Technique	**Évolution des formes artistiques (Arts plastiques)**	**Arts plastiques**	1	obligatoire	TE
Technique	**Évolution des formes artistiques (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EO
Technique	**Écriture (Écriture dramatique)**	**Texte et dramaturgie**	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B3	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) **Identifiant de l'UE**	**Pratique artistique de la réalisation théâtre** **UE.TTC.B3.12**
Descriptif	Expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés, de sa capacité à mettre au service du projet d'autrui ses qualités artistiques propres.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	24 cr
Pondération	14%
Volume horaire	420 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.TTC.B2.9,11
Corequis	UE.TTC.B3.13,16
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA) — Pour au minimum un total de 12 de coefficient de pondération pour les cours à choix

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Éclairage 3	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Éclairage sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Son sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Scénographie sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Assistanat sur productions	6	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Costumes sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Production)	Promotions sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Assistanat dramaturgie sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Jeu sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Écriture personnelle	4	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Assistance sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Lecture	3	à choix	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Séminaires de jeu et de mise en scène 3

Identifiant de l'UE
UE.TTC.B3.13

Descriptif	Éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Première expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés de la conception et de la direction d'un projet.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	18 cr
Pondération	22%
Volume horaire	150 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,4,6,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.TTC.B2.5,6,10
Corequis	UE.TTC.B3.12,14
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Réalisation sur Cartes blanches	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Espace public	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Écriture plateau	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Atelier photo 2

Identifiant de l'UE

UE.TTC.B3.14

Descriptif	Au travers d'un processus photographique, apprentissage de la construction de l'image et de sa lecture. Approche du rôle de la couleur.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	2%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,4
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.TTC.B2.7
Corequis	UE.TTC.B3.13,15
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)**	**Photo 2**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Technique de la réalisation et de la production

Identifiant de l'UE
UE.TTC.B3.15

Descriptif	Expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés, de la capacité à mettre au service du projet d'autrui ses qualités techniques propres.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	7%
Volume horaire	135 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.TTC.B2.9
Corequis	UE.TTC.B3.14,16
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Pour au minimum un total de 4 de coefficient de pondération pour les cours à choix

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Régie générale / éclairage**	1	obligatoire	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Méthodologie et pratique de l'assistanat**	1	obligatoire	TE
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Éclairage sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Son sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Costumes sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Régie générale sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Scénographie sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Promotion sur productions**	1..4	à choix	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	Analyse, narration, histoire 2
Identifiant de l'UE	UE.TTC.B3.16

Descriptif	Poursuite de l'ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	5%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.TTC.B2.11
Corequis	UE.TTC.B3.15,12
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Philosophie)**	**Philosophie**	1	obligatoire	TE
Technique	**Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)**	**Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 5**	4	obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2024 - 2025

Cinéma Réalisation

Master de Type long - 120 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Le master Cinéma-Réalisation délivre un enseignement théorique et pratique basé sur l'observation et la connaissance de la réalité à partir duquel l'étudiant·e va pouvoir développer son point de vue. Cette phase d'ancrage dans la réalité ne doit pas être réduite à la seule fonction du documentaire. Il nous paraît essentiel d'aider le·la futur·e réalisateur·ice à se situer face aux mouvements des idées sociales, culturelles, esthétiques, c'est-à-dire à sa propre réalité et face au monde. Les cours généraux fournissent des outils méthodologiques pour enrichir cette approche.
L'axe réalisation contient les pratiques déterminantes, exercices de réalisation fiction et documentaire, lieux de vérification des acquis théoriques pour le cursus des étudiant·e·s des différentes options audiovisuelles.
Faire du cinéma, c'est essayer d'organiser un processus de pensée qui ne pourrait trouver forme dans un autre médium, une pensée inséparable du fait qu'il s'agit de générer du sens au départ d'images et de sons.
Nous devons préparer l'étudiant·e réalisateur·ice à utiliser le plus créativement possible des moyens d'expression économiquement limités. L'histoire de notre cinématographie nous l'enseigne, c'est notre singularité.
Cette dynamique est inscrite dans le parcours pédagogique de l'étudiant·e qui tient compte de l'approche progressive des instruments et du degré de difficulté croissante des thèmes proposés. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiant·e·s des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.
Ce master en 120 crédits offre au·à la futur·e cinéaste un approfondissement des concepts et des pratiques développés au 1er cycle. Il s'articule principalement autour de 3 axes: un travail artistique de fin d'études (TAFE), un travail écrit de fin d'études (TEFE) et des stages en milieu professionnel.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique, du son et de l'image;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques,d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.

Bloc M1	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	**Assistanat**
Identifiant de l'UE	**UE.CINREAL.M1.1**
Descriptif	Pratique des assistanats de réalisation et de production, de la direction de production et de la régie générale sur les productions de l'INSAS.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	23 cr
Pondération	15%
Volume horaire	360 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,6,7,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Assistanat)**	**Assistanats sur FFE**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Projet de film de fin d'études

Identifiant de l'UE

UE.CINREAL.M1.5

Descriptif	Constitution du dossier du film de fin d'études.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	10 cr
Pondération	10%
Volume horaire	120 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Évaluation intégrée faite par un jury (voir annexe 9 du RDE).
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Projet de fin d'études**		obligatoire	Jury*
Technique	**Écriture (Scénario)**	**Écriture scénario du FFE**		obligatoire	Jury*

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Atelier rythme

Identifiant de l'UE

UE.CINREAL.M1.10

Descriptif	Approche théorique et pratique des paramètres qui agissent sur la perception des différents rythmes qui sont à l'œuvre dans un film.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	45 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Atelier rythme**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Iconographie du réel

Identifiant de l'UE
UE.CINREAL.M1.15

Descriptif	Approche de nouvelles tendances du documentaire par l'abord du cinéma du réel de manière interdisciplinaire (Anthropologie, Cinéma, Philosophie) et l'études de la relation entre le documentaire et l'art contemporain, ainsi que les formes hybrides de cinéma contemporain.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Évolution des formes artistiques (Iconographie du réel)**	**Iconographie du réel (2)**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Jeu caméra

Identifiant de l'UE
UE.CINREAL.M1.20

Descriptif	Mise au plateau cinématographique expérimentales de bribes d'écritures scénaristiques en collaboration avec des étudiants acteurs et scénaristes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Pour au minimum un total de 1 de coefficient de pondération

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Interprétation 4 - Doublage**	1	à choix	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Atelier jeu caméra**	1	à choix	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Courts-métrages et mise en scène UE.CINREAL.M1.25
Descriptif	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Courts-métrages et mise en scène**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Histoire du cinéma

Identifiant de l'UE
UE.CINREAL.M1.35

Descriptif	A travers le visionnage de films, approche de l'histoire du septième art en relation avec l'histoire des idées sur le cinéma permettant de découvrir les différentes manières de filmer ainsi que les diverses significations de cet acte.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**2 cr**
Pondération	**1%**
Volume horaire	**30 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**1,3,8**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M1**
Quadrimestre de programmation	**1**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'Etude et de Programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Théorie et technique de l'écriture

Identifiant de l'UE
UE.CINREAL.M1.40

Descriptif	Approche théorique et pratique du développement scénaristique de personnages.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Écriture (Scénario)**	**Développement personnage**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Aides publiques et Tax Shelter UE.CINREAL.M1.45
Descriptif	Approche des dispositifs d'aides publiques existant en production, y compris le Tax Shelter.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Aides publiques et Tax Shelter**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Étude de cas

Identifiant de l'UE

UE.CINREAL.M1.50

Descriptif	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Étude de cas**	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	Psychologie générale
Identifiant de l'UE	UE.CINREAL.M1.51

Descriptif	Le cours de psychologie générale vise à initier de futurs artistes aux bases de la psychologie - initiation au cours de laquelle les étudiants apprendront à se familiariser avec les outils conceptuels de la discipline et à en saisir les enjeux majeurs.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)**	**Psychologie générale 2**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Introduction à l'écriture du travail écrit de fin

Identifiant de l'UE

UE.CINREAL.M1.55

Descriptif	Explications des exigences de contenu et de présentation du travail écrit de fin d'études (TEFE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Suivi du mémoire ()**	**Introduction à l'écriture du travail écrit de fin d'études (TEFE)**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stage

Identifiant de l'UE

UE.CINREAL.M1.60

Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	3%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	6,8,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stage I**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc M2	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique de la réalisation

Identifiant de l'UE

UE.CINREAL.M2.65

Descriptif	Réalisation d'un film de court métrage en collaboration avec les étudiants des cursus image, son et montage/script.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	30%
Volume horaire	420 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	UE.REAL.M1.1, UE.REAL.
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Réalisation d'un film de court métrage**	1	obligatoire	**JAE +titulaire**

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Analyse appliquée aux arts du spectacle

Identifiant de l'UE
UE.CINREAL.M2.70

Descriptif	Ensemble de cours d'analyse à choix portant sur des problématiques connexes à la réalisation cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Pour au minimum un total de 2 de coefficient de pondération

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Histoire du cinéma**	1	à choix	EO
Technique	**Évolution des formes artistiques (Arts plastiques)**	**Approche de la peinture 1**	1	à choix	EC/TE
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Histoire du montage 1**	1	à choix	TE
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres radiophoniques)**	**Analyse d'œuvres radiophoniques**	1	à choix	EC
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Image)**	**Analyse reportages et documentaires**	1	à choix	TE/TP
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)**	**Conception du son cinéma**	1	à choix	TE/EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratiques et techniques du cinéma

Identifiant de l'UE
UE.CINREAL.M2.75

Descriptif	Ensemble de cours techniques à choix portant sur des problématiques connexes à la réalisation cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	4%
Volume horaire	150 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,6,7,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Pour au minimum un total de 3 de coéfficient de pondération

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Postproduction (Direction de la postproduction)**	**Introduction à la direction de post-production**	1	à choix	EE/EC
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Esthétique de l'image)**	**Séminaire maquillage**	1	à choix	TP
Technique	**Projection cinématographique ()**	**Projection et cinéma numérique**	1	à choix	EC/TE
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)**	**Analyse des étapes du mixage**	1	à choix	EC
Artistique	**Cinéma (Assistanat)**	**Assistanat et/ou régie sur production INSAS**	2	à choix	Titulaire
Technique	**Stages ()**	**Stage interne**	1	à choix	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Identifiant de l'UE

Droit d'auteur
UE.CINREAL.M2.80

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit d'auteur**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Droit et communication des institutions

Identifiant de l'UE
UE.CINREAL.M2.85

Descriptif	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Droit social UE.CINREAL.M2.90
Descriptif	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Stage

Identifiant de l'UE
UE.CINREAL.M2.95

Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	6%
Volume horaire	150 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	6,8,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stage 2**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.CINREAL.M2.100

Descriptif	Écriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	10 cr
Pondération	12%
Volume horaire	0 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	7
Prérequis	UE.REAL.M1.55
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	0
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Le Master montage en 60 crédits offre un approfondissement des concepts et des pratiques développés lors des 3 cycles « Bachelier » précédents. Le Master s'articule autour de 4 axes:

1 – Travaux pratiques et artistiques (TAFE):

a) Réalisation, écriture & montage d'un « Ciné-poème » d'une dizaine de minutes par l'étudiant·e. Ce projet autonome repose sur l'utilisation d'archives (found-footage) et/ou sur un tournage original de l'étudiant·e, sur l'écriture d'un texte (adapté à partir d'un texte littéraire existant ou personnel), et la composition d'une narration originale. Cet exercice de montage fait appel aux capacités de réflexion, de maîtrise méthodologique et expérimentale de l'étudiant·e ainsi qu'à sa créativité dans la gestion des rapports de sens entre l'image, le texte et les sons.

b) Montage d'un film de fin d'études (FFE) de 15-20 minutes des étudiant·e·s de Master réalisation (fiction ou documentaire). Ce travail permet à l'étudiant·e d'affiner son approche du récit filmique (structure, rythme, sens) en dialogue avec le·la réalisateur·ice et les professeur·e·s accompagnant le processus créatif du montage au mixage et à l'étalonnage.

c) Ces travaux sont éventuellement complétés selon les années par le montage d'un film réalisé dans le cadre des échanges à l'international entre l'INSAS et d'autres institutions académiques.

2 – Cours théoriques:

Cours de droit (droit d'auteur, droit social, institutions culturelles), séminaires d'analyse filmique et cours de post-production (méthodologie, direction de post-production, technique de masterisation des films montés et sous-titrage) viennent compléter ce cursus.

3 – Stages:

Les stages obligatoires de 3 semaines au minimum (en montage et/ou en post-production) permettent aux étudiant·e·s de confronter les connaissances acquises aux impératifs du milieu professionnel et à établir des relations de confiance avec ce nouvel environnement extra-scolaire. Il se conclut par la rédaction d'un rapport de stage, compte-rendu clair et précis qui énumère la durée, l'importance et la variété du travail effectué. Il inclut une réflexion personnelle se rapportant à la formation reçue et récapitule les conditions et les diverses observations faites tout au long du stage. Le rapport de l'étudiant·e est complété par celui du maître / de la maîtresse de stage.

4 – Travail écrit de d'étude (TEFE):

Le cursus se clôture par l'écriture d'un mémoire de fin d'études. Il consiste en une étude originale à caractère réflexif se rapportant à la finalité de l'orientation choisie. Il confirme la capacité de compréhension du sujet choisi, la perception de divers points de vue et l'art d'exposer l'état d'un débat intellectuel ou artistique, avec, le cas échéant, l'expression d'une position non seulement personnelle mais également singulière et sensible. Il constitue un effort intellectuel propre à fortifier pour longtemps une formation autant technique qu'artistique.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.

Bloc M1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratique artistique du montage

Identifiant de l'UE
UE.CINMONT.M1.1

Descriptif	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques du montage.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	56%
Volume horaire	390 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Montage)**	**Productions INSAS, Ciné-poème**	1	obligatoire	**JAE +Titulaire**

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Court métrage et mise en scène

Identifiant de l'UE
UE.CINMONT.M1.5

Descriptif	Analyse de courts métrages du point de vue de la mise en scène.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Courts-métrages et mise en scène**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Analyse filmique

Identifiant de l'UE

UE.CINMONT.M1.10

Descriptif	Séminaire introductif à l'exercice ciné-poème.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Séminaire « Ciné poème »**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Conception du son cinéma UE.CINMONT.M1.15
Descriptif	Approche des conceptions de la bande son d'un film.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)**	**Conception du son cinéma**	1	obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Étude de cas

Identifiant de l'UE

UE.CINMONT.M1.20

Descriptif	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Étude de cas**	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Introduction à la direction de post-production

Identifiant de l'UE

UE.CINMONT.M1.25

Descriptif	Approche de la gestion des outils de la chaîne de postproduction audiovisuelle.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Postproduction (Direction de la postproduction)**	**Introduction à la direction de post-production**	1	obligatoire	EE/EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Post-production virtuelle INSAS

Identifiant de l'UE
UE.CINMONT.M1.30

Descriptif	Approche de la gestion des outils de la chaîne de postproduction audiovisuelle spécifique de l'INSAS.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Postproduction)**	**Post-production virtuelle INSAS**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Stage

Identifiant de l'UE
UE.CINMONT.M1.35

Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	8%
Volume horaire	180 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stages**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit d'auteur

Identifiant de l'UE

UE.CINMONT.M1.40

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit d'auteur**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Droit et communication des institutions

Identifiant de l'UE
UE.CINMONT.M1.45

Descriptif	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit social

Identifiant de l'UE

UE.CINMONT.M1.50

Descriptif	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.CINMONT.M1.55

Descriptif	Écriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	9 cr
Pondération	12%
Volume horaire	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Histoire du montage 2

Identifiant de l'UE

UE.CINMONT.M1.60

Descriptif	Cours d'analyse et approfondissement des différents aspects historiques, esthétiques et éthiques du montage (fiction et documentaire).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Histoire du montage 2**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2024 - 2025

Cinéma Image

Master de Type long - 60 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Le Master en cinéma spécialité Image, prolonge les objectifs du Bachelier Image dans la formation de praticien·ne·s de l'image pour principalement le cinéma et aussi pour l'audiovisuel de manière générale.
L'étudiant·e complète sa formation par une série de cours théoriques et d'analyse de cas.
Il approfondit l'étude des paramètres de l'image au travers de séminaires et poursuit sa réflexion sur la photogénie et les différentes méthodes qui permettent d'aborder les prises de vues de personne.
Le programme du Master amène l'étudiant·e à développer sa réflexion artistique et son savoir-faire technique par la pratique de la direction de la photographie et du cadre sur les différents films de fin d'études des étudiant·e·s du Master Réalisation.
Iel démontrera sa maîtrise aussi bien technique qu'artistique de l'image à l'occasion d'un important travail autonome.
Un stage permet à l'étudiant·e d'affiner sa connaissance des différents métiers de l'image, tout en bénéficiant du tutorat d'un·e professionnel·le en action dans les métiers de début de carrière.
Enfin pour clore sa formation, l'étudiant·e rédigera un travail écrit (TEFE), travail de recherche théorique où iel est amené·e à se documenter, analyser et tirer des conclusions personnelles sur une problématique liée à l'image ou à sa pratique.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitement de l'image.

Bloc M1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique de la prise de vue

Identifiant de l'UE

UE.CINIMA.M1.1

Descriptif	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques de la prise de vue.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	60%
Volume horaire	390 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Image)**	**Films de fin d'études**	2	obligatoire	JAE+Titulaire
Artistique	**Cinéma (Image)**	**Images de fin d'études (IFE)**	1	obligatoire	JAE+Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Courts-métrages et mise en scène

Identifiant de l'UE
UE.CINIMA.M1.5

Descriptif	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**2 cr**
Pondération	**2%**
Volume horaire	**30 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**1,8**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M1**
Quadrimestre de programmation	**1**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'Etude et de Programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Courts-métrages et mise en scène**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Maquillage et prise de vue

Identifiant de l'UE

UE.CINIMA.M1.10

Descriptif	Approche esthétique et pratique des effets produits par les différentes techniques de maquillage sur le rendu d'une prise de vue.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Esthétique de l'image)**	**Séminaire maquillage**	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Identifiant de l'UE

Approche de la restauration numérique
UE.CINIMA.M1.12

Descriptif	Restauration numérique (ou remasterisation) d'un ancien film de l'école (FFE, FD3 en priorité). Au départ d'un scan 2K du négatif original et comparaison avec une référence de l'époque (copie positive 16 ou 35 mm, fichier vidéo), en vue de ressortir un nouveau master numérique au départ duquel un DCP sera fabriqué.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**3 cr**
Pondération	**3%**
Volume horaire	**60 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**1,4,7,8**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M1**
Quadrimestre de programmation	**1**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'Etude et de Programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique de l'image (Techniques numériques)**	**Remasterisation d'une production INSAS**	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Analyse de reportages et de documentaires

Identifiant de l'UE
UE.CINIMA.M1.15

Descriptif	Analyse de reportages et de films documentaires du point de vue de l'opérateur.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Image)**	**Analyse reportages et documentaires**	1	obligatoire	TE/TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Etude de cas

Identifiant de l'UE

UE.CINIMA.M1.20

Descriptif	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Étude de cas**	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stages

Identifiant de l'UE

UE.CINIMA.M1.25

Descriptif	Stages en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	8%
Volume horaire	150 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stages**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Droit d'auteur

Identifiant de l'UE
UE.CINIMA.M1.30

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit d'auteur**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Droit et communication des institutions

Identifiant de l'UE
UE.CINIMA.M1.35

Descriptif	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Droit social UE.CINIMA.M1.40
Descriptif	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.CINIMA.M1.45

Descriptif	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	13%
Volume horaire	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Approche de la peinture 2

Identifiant de l'UE

UE.CINIMA.M1.50

Descriptif	Approche de la peinture - 2 se propose d'opérer un mouvement de sortie de la peinture pour embrasser d'autres médiums, comme la photographie et la vidéo, afin d'élargir le champ de recherche aux arts plastiques du XXe siècle et à ce que les critiques appellent « cinéma élargi » ou « cinéma d'exposition ».
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1, 3, 8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Évolution des formes artistiques (Arts plastiques)**	**Approche de la peinture 2**	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Ce Master vise à former des collaborateur·ice·s capables d'assumer, dès leur sortie de l'école, d'une manière créative et responsable, les fonctions d'assistant·e ou de directeur·ice de production sur les projets courts. L'INSAS souhaite leur transmettre des valeurs de respect mutuel dans le travail en équipe et une certaine éthique professionnelle, qui leur permettront d'acquérir rapidement l'expérience de terrain indispensable pour évoluer dans ces professions.

La formation est orientée principalement:
- Au bloc 1 sur la fabrication du film: établissement du devis, suivi du tournage et des finitions. Elle met l'accent sur la pratique en laissant une grande autonomie aux étudiant·e·s pour la gestion des films de fin d'études qu'ils accompagneront dans l'école. Le cursus allie à la fois une formation technique et artistique en commun avec les étudiant·e·s en réalisation.
- Au bloc 2 sur le développement de projet: au départ d'un projet réel, les étudiant·e·s traversent toutes les étapes de la constitution d'un dossier de production d'un objet filmique. Ce développement se fait en collaboration constante avec l'auteur·ice du projet.

Nous souhaitons fournir aux étudiant·e·s les outils qui les aideront plus tard à trouver le meilleur équilibre entre contraintes financières et besoins artistiques lors de la fabrication du film.
La formation est complétée par des cours théoriques avec études de cas: analyse de films, analyse de scénarios, histoire du cinéma, éléments de base du financement et de la coproduction, législation sociale et droits d'auteurs, aides publiques et Tax Shelter.
Une place importante est accordée aux stages en milieu professionnel.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Cerner les intentions artistiques d'un projet et déployer les moyens de production qui leur permettront de s'exprimer;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production et ceux du développement de projet d'un objet filmique;
8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;
11. Accompagner, soutenir et orienter l'écriture d'un projet pour lui donner toutes ses chances de voir le jour dans les meilleures conditions tout en respectant les intentions et l'imagination du créateur;
12. Élaborer une stratégie pour permettre à l'oeuvre d'atteindre un large public.

Bloc M1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique de la direction et de l'assistanat de

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD.M1.1

Descriptif	Travail pratique relatif à l'appréhension de l'assistanat et de la direction de production du cinéma sur base des acquis instrumentaux et artistiques.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	20%
Volume horaire	390 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Gestion de production)**	**Direction et assistanat de production sur FFE**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Introduction à la direction de production et au

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD.M1.5

Descriptif	Par l'observation de l'exercice Fiction/doc, approche de la préparation et de l'organisation d'un tournage. Introduction à la direction de production.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification	0
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Observations sur exercice fiction/doc**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Assistanat et régie

Identifiant de l'UE
UE.CINPROD.M1.10

Descriptif	Introductions aux bases des assistanats et de la régie.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,5,6,7,8,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Production et régie**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Production

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD.M1.15

Descriptif	Approche des outils de la production cinématographique et de l'évaluation du coût d'un long-métrage.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	4%
Volume horaire	45 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,5,6,7,8,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Direction de production de long métrage**	1	obligatoire	EC
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Production (1)**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Paramètres

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD.M1.20

Descriptif	Approche des différents effets techniques et esthétiques produit au cours de l'enregistrement d'un objet insignifiant et inexpressif par les variations de différents paramètres (valeurs de plan, focales, mise au point et flou, hauteur de caméras, travellings, panoramiques, zoom, Transtrav, bulle, Duch, Rotations, Points de vues, format, durée de plan, cuts, sons et musiques...).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Paramètres**	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Introduction à la direction de post-production UE.CINPROD.M1.25
Descriptif	Approche de la gestion des outils de la chaîne de postproduction audiovisuelle.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Postproduction (Direction de la postproduction)**	**Introduction à la direction de post-production**	1	obligatoire	EE/EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Courts-métrages et mise en scène UE.CINPROD.M1.30
Descriptif	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Courts-métrages et mise en scène**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Histoire du cinéma

Identifiant de l'UE
UE.CINPROD.M1.35

Descriptif	A travers le visionnage de films, approche de l'histoire du septième art en relation avec l'histoire des idées sur le cinéma permettant de découvrir les différentes manières de filmer ainsi que les diverses significations de cet acte.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Introduction au cinéma du réel UE.CINPROD.M1.40
Descriptif	A travers le visionnage de films, sensibilisation à la démarche éthique de l'acte cinématographique
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	1%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)**	**Séminaire cinéma du réel**	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stage

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD.M1.45

Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stages**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit social

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD.M1.50

Descriptif	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc M2	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Développement de projet

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD.M2.55

Descriptif	Développement de projet en binôme avec un étudiant de CIN M2 de l'écriture du scénario au dossier de présentation pour la commission de lecture.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	24 cr
Pondération	30%
Volume horaire	300 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,6,8,10,11,12
Niveau de certification	7
Prérequis	UE.CINPROD.M1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Gestion de production)**	**Développement de projets**	1	obligatoire	**JAE +titulaire**

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratique de la direction et de l'assistanat de

Identifiant de l'UE
UE.CINPROD.M2.60

Descriptif	Direction de production sur Regards Croisés des étudiants accueillis par l'INSAS, sur TAFE radio, sur projets extérieurs en partenariat avec les autres Ateliers de Production.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	5%
Volume horaire	120 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	UE.CINPROD.M1.5
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Gestion de production)**	**Direction de production sur les productions INSAS (Regards Croisés**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Développement artistique

Identifiant de l'UE
UE.CINPROD.M2.65

Descriptif	Approches de différentes méthodologies d'initiation et de développement d'un projet cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	5%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,11,12
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Analyse de scénario**	1	obligatoire	Titulaire
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Production (2)**	1	obligatoire	Titulaire
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Étude de cas**	1	obligatoire	EC/TE
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Ligne éditoriale**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Identifiant de l'UE

Aspects légaux et financiers de la production
UE.CINPROD.M2.70

Descriptif	Approche des aspects légaux et financiers mis en jeux dans le processus de production cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	6%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,11,12
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Production (3)**	1	obligatoire	Titulaire
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Coproduction et aides internationales**	1	obligatoire	TP
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Aides publiques et Tax Shelter**	1	obligatoire	EC
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit d'auteur**	1	obligatoire	TE
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit et communication des institutions culturelles**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Promotion et diffusion

Identifiant de l'UE
UE.CINPROD.M2.75

Descriptif	Approche des stratégies de diffusion et de promotion des films.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	3%
Volume horaire	55 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	11,12
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Pitch**	1	obligatoire	Titulaire
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Création d'un teaser**	1	obligatoire	Titulaire
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Diffusion, promotion**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stage

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD.M2.80

Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	4%
Volume horaire	120 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stages**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD.M2.85

Descriptif	Écriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	9 cr
Pondération	8%
Volume horaire	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2024 - 2025

Cinéma Ecriture

Master de Type long - 120 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Ce Master propose un terrain d'apprentissage à celles et ceux qui veulent écrire pour la scène ou pour l'image et qui ont suivi auparavant un cursus de Bachelier ou de Master dans d'autres disciplines. Leurs cursus mêlent, dans une approche originale, les deux disciplines artistiques enseignées dans l'école : le théâtre et le cinéma. Si l'étudiant·e s'inscrit au départ dans l'une ou l'autre de ces spécialités, il lui sera possible, au fil de la découverte de son écriture, de reconsidérer son choix et de réorienter son travail vers l'une ou l'autre des spécialités.
Au départ des projets de l'étudiant·e, il s'agit de penser ensemble un accompagnement de l'écriture en train de se faire, de proposer à celui ou celle qui écrit un premier regard, l'ouverture d'une discussion, d'éprouver la validité de telle ou telle écriture théâtrale par sa mise en jeu ou de confronter un scénario à des professionnels du cinéma. Le cursus proposé vise à rencontrer les formes diverses que peuvent prendre aujourd'hui les écritures et par là, à fortifier la spécificité de chacune d'entre elles. Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui tendent à assurer à leur terme la prise en charge autonome par l'étudiant·e de son projet singulier.
Ces dispositifs mettent cependant en œuvre un travail collectif, inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous·tes.

Bloc 1

La formation est majoritairement commune aux deux disciplines théâtre et cinéma. Elle repose sur:
- Un ensemble de cours et séminaires d'analyse:
Suivis en commun avec des étudiant·e·s d'autres cursus, ils visent pour certain·e·s à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion: histoire (littérature dramatique, mise en scène, cinéma), analyses (oeuvres cinématographiques et dramatiques), théorie de l'adaptation littéraire. Pour d'autres ils visent à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).
- Un ensemble de travaux pratiques personnels:
Chaque étudiant·e devra produire une forme courte dialoguée destinée à la scène, et un scénario de fiction cinématographique. En fonction de la discipline choisie, iel produira une seconde forme courte destinée à la scène et/ou s'initiera à l'écriture de la série télévisée.

Bloc 2

La formation est spécialisée selon la discipline choisie (théâtre ou cinéma). Elle repose sur:
- Un ensemble de cours et séminaires, suivis en commun avec des étudiant·e·s des autres cursus ou spécifiques, ils visent à aborder de façon significative différents aspects concrets de l'écriture: jeu/caméra, pratique de l'adaptation littéraire, développement du personnage, droit et communication des institutions culturelles.
- Travail de fin d'études:
Il offre à l'étudiant·e la possibilité de deux démarches complémentaires dont iel porte seul·e la responsabilité finale.
D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel d'écriture d'une forme longue (TAFE) destinée, selon la discipline choisie, à la scène ou à l'écran. Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre défini en accord avec celle-ci. D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.
- Stages:
a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant·e d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.
b) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant·e l'occasion s'iel le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un·e ou plusieurs professeur·e·s dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;
7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique;
8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

Bloc M1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Identifiant de l'UE

	Écriture d'un scénario de court métrage et UE.CINECR.M1.1
Descriptif	Écriture d'un scénario de court métrage et initiation aux techniques de l'écriture de séries.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	24 cr
Pondération	15%
Volume horaire	175 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,6,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.5,50
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Ecriture)**	**Écriture courte cinématographique**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Ecriture)**	**Écriture de séries**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique de l'écriture courte théâtrale

Identifiant de l'UE

UE.CINECR.M1.5

Descriptif	Écriture d'une pièce courte théâtrale.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	10 cr
Pondération	10%
Volume horaire	130 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.1,10
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Ecriture)**	**Écriture courte théâtrale**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Atelier expérimental d'écriture

Identifiant de l'UE

UE.CINECR.M1.10

Descriptif	Expérimentation de la pratique scénaristique autour de tournages légers en collaboration avec les étudiants des options audiovisuelles.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.5,15
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Découpage**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratiques scéniques et littératures dramatiques

Identifiant de l'UE

UE.CINECR.M1.15

Descriptif	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,6,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.10,20
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 1	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 2	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 3	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines - 4	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratiques scéniques et littératures dramatiques

Identifiant de l'UE

UE.CINECR.M1.20

Descriptif	Analyse de textes dramatiques du répertoire classique et contemporain, en vue d'en dégager les spécificités en regard de l'époque où ils ont été conçus et divulgués.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,6,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.15,25
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)**	**Pratiques scéniques et littératures dramatiques - 2**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratiques scéniques et littératures dramatiques

Identifiant de l'UE

UE.CINECR.M1.25

Descriptif	Approche des principaux repères historiques de l'histoire de la mise en scène, dans la perspective d'études comparatives de différentes mises en scène d'une même oeuvre, permettant de distinguer la lecture spécifique de chaque metteur en scène en regard de son époque.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,6,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.20,30
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)**	**Pratiques scéniques et littératures dramatiques - 1**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Courts-métrages et mise en scène UE.CINECR.M1.30
Descriptif	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.25,35
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Courts-métrages et mise en scène**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Étude de cas

Identifiant de l'UE

UE.CINECR.M1.35

Descriptif	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.30,40
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Étude de cas**	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Écriture limite-limites de l'écriture

Identifiant de l'UE

UE.CINECR.M1.40

Descriptif	Approche de types d'écritures dites marginales.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.35,45
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Écriture appliquée aux arts du spectacle (Générale)**	**Écritures Plurielles**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Théorie de l'adaptation littéraire

Identifiant de l'UE

UE.CINECR.M1.45

Descriptif	Initiation et expérimentation des outils de l'écriture cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.40,50
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)**	**Théorie de l'adaptation littéraire**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Mise en lecture UE.CINECR.M1.50
Descriptif	Atelier d'expérimentation d'écriture basé sur la rencontre et échanges avec des act.rice.eur.s
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	4, 6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M1.45,1
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Mise en lecture	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Stage 1

Identifiant de l'UE
UE.CINECR.M1.55

Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stage**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit d'auteur

Identifiant de l'UE

UE.CINECR.M1.60

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit d'auteur**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Droit et communication des institutions

Identifiant de l'UE
UE.CINECR.M1.65

Descriptif	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit social

Identifiant de l'UE

UE.CINECR.M1.70

Descriptif	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc M2	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratique artistique de l'écriture longue

Identifiant de l'UE
UE.CINECR.M2.75

Descriptif	Écriture d'une pièce longue cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	31%
Volume horaire	390 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	UE.CINECR.M1.1, UE.
Corequis	UE.CINECR.M2.105
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Ecriture)**	**Écritures projet long cinématographique**	1	obligatoire	**JAE +titulaire**

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Atelier expérimental d'écriture

Identifiant de l'UE

UE.CINECR.M2.80

Descriptif	Mise au plateau cinématographique expérimentales de bribes d'écritures scénaristiques en collaboration avec des étudiants acteurs et réalisateurs.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	4%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Atelier jeu caméra**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	Approfondissement de l'arc narratif des
Identifiant de l'UE	UE.CINECR.M2.85

Descriptif	Approfondissement des enjeux caractérisants les personnages développés dans l'écriture du TAFE.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	4%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	UE.CINECR.M1.45
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Écriture (Scénario)**	**Approfondissement personnage**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	Développement personnage
Identifiant de l'UE	UE.CINECR.M2.90
Descriptif	Initiation et expérimentation des outils de l'écriture cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	5%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Écriture (Scénario)**	**Développement personnage**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Droit des institutions culturelles

Identifiant de l'UE
UE.CINECR.M2.95

Descriptif	Approche des conditions de productions et de promotions des activités théâtrales.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,5,8,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stage 2

Identifiant de l'UE

UE.CINECR.M2.100

Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	4%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stage interne ou externe**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.CINECR.M2.105

Descriptif	Écriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	9 cr
Pondération	6%
Volume horaire	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.CINECR.M2.75
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2024 - 2025

Radio Télévision Multimedia - Son

Master de Type long - 60 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Le Master RTM SON est la prolongation naturelle du cycle de Bachelier, où l'accent est mis sur l'autonomisation de l'étudiant·e.
L'axe principal s'articule autour des travaux de fin d'études, du mémoire et des stages. En complément, des cours/ateliers permettent de développer les capacités d'analyse et l'approche conceptuelle du son. Enfin, les questions du droit (droit d'auteur, droit social, droit et communication des institutions culturelles) viennent compléter la formation générale.
Les travaux artistiques de fin d'études (TAFE) s'effectuent dans trois domaines distincts:
• Prise de son à finalité audiovisuelle sur les productions de TFE de l'INSAS ou environnement sonore de productions théâtrales de l'INSAS.
• Post-production sur des productions de l'INSAS.
• Réalisation radiophonique et/ou prise de son musicale.

Le travail écrit de fin d'études (TEFE) est un travail écrit de recherche dans le domaine sonore qui peut aborder toute question relative au son et à ses métiers. Il est l'aboutissement de la réflexion de l'étudiant·e dans un domaine particulier et l'expression de sa capacité à communiquer et synthétiser une idée ou un concept.

Les stages constituent une véritable immersion dans le monde professionnel. C'est aussi l'occasion pour les étudiant·e·s d'être confronté·e·s aux secteurs qui ne seraient pas leur secteur de prédilection. Ils sont l'objet d'un rapport de la part de l'étudiant·e et du maître ou de la maîtresse de stage. Ils doivent subséquemment être effectués dans plusieurs secteurs:
• Le domaine du cinéma (en tournage ou en post-production).
• La radio/télévision (dans le sens "broadcast" – nécessité de diffusion en direct).
• Le domaine du son non lié à une image (musique, théâtre, spectacle vivant).

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son;
8. Maîtriser les potentialités narratives du son;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.

Bloc M1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique de la prise et du traitement

Identifiant de l'UE

UE.RTMSON.M1.1

Descriptif	Participation aux divers travaux de fin d'études, dans les domaines de la prise de son de plateau (modulation, perche), du montage son, du mixage ainsi que dans le domaine du théâtre, de la réalisation radiophonique et de la prise de son musicale.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	55%
Volume horaire	460 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Son)	Prise de son sur production audiovisuelle INSAS, création sonore	7	obligatoire	JAE +titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Son)	Post-production son sur production INSAS	3	obligatoire	JAE +titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Son)	Réalisation radio, prise de son musicale	3	obligatoire	JAE +titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Créations sonores

Identifiant de l'UE
UE.RTMSON.M1.5

Descriptif	Atelier de réflexion sur la part de créativité du preneur de son dans les différents contextes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	5%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2,4,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise et traitement du son (Créations sonores)**	**Créations sonores**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Conception et analyse de mixage 5.1 UE.RTMSON.M1.10
Descriptif	Approche du son cinéma spatialisé par l'analyse de films en 5.1.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	4,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)**	**Conception et analyse de mixage 5.1**	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Création sonore en spectacle vivant

Identifiant de l'UE
UE.RTMSON.M1.15

Descriptif	Approche de la conception des environnements sonores au théâtre et dans les contextes similaires.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2,4,5,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)**	**Création sonore en spectacle vivant**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Conception du son cinéma UE.RTMSON.M1.20
Descriptif	Approfondissement de l'approche de la conception de la bande son en film.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2,4,5,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)**	**Conception du son cinéma**	1	obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Projection et cinéma numérique UE.RTMSON.M1.25
Descriptif	Approche des techniques de projection du cinéma actuel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Projection cinématographique ()**	**Projection et cinéma numérique**	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Identifiant de l'UE

Étude de cas
UE.RTMSON.M1.30

Descriptif	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,4
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Étude de cas**	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Esthétique musicale

Identifiant de l'UE

UE.RTMSON.M1.31

Descriptif	Donner et produire une prise de conscience des enjeux essentiels de la musique au travers d'approches historiques, philosophiques, sociologiques et musicologiques, et développer ainsi une phénoménologie de l'écoute.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique du son (Esthétique du son)**	**Esthétique musicale**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Stages

Identifiant de l'UE
UE.RTMSON.M1.35

Descriptif	Stages en milieu professionnel dans trois domaines distincts : (1) prise de son dans le domaine audiovisuel (cinéma, télévison, documentaire), (2) travail dans un secteur de la radiodiffusion ou la télévison - lié à l'exercice du direct, (3) prise de son dans le domaine autonome (théâtral, musical, récit sonore) (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	8%
Volume horaire	180 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stage radio-télévision**	1	obligatoire	TE
Technique	**Stages ()**	**Stage cinéma**	1	obligatoire	TE
Technique	**Stages ()**	**Stage son autonome**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit d'auteur

Identifiant de l'UE

UE.RTMSON.M1.40

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit d'auteur**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Droit et communication des institutions

Identifiant de l'UE
UE.RTMSON.M1.45

Descriptif	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit social

Identifiant de l'UE

UE.RTMSON.M1.50

Descriptif	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.RTMSON.M1.55

Descriptif	Écriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	13%
Volume horaire	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2024 - 2025

Radio Télévision Multimedia - Réalisation Radio Télévision

Master de Type long - 60 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Le Master RTM réalisation radio-TV met l'accent sur l'autonomisation de l'étudiant·e.
L'axe principal de ce Master s'articule autour du travail artistique de fin d'études (TAFE), d'un travail écrit de fin d'études (TEFE) et des stages.
En complément, des cours/ateliers permettent de développer les capacités d'analyse et l'approche de la réalisation radiophonique.
Enfin, les questions du droit (droit d'auteur, droit social, droit et communication des institutions culturelles) viennent compléter la formation générale.

- Le travail artistique de fin d'études (TAFE) consiste en la réalisation d'une pièce radiophonique.
- Le TEFE est un travail écrit de recherche qui peut aborder toute question relative au domaine relevant de la radio et de la télévision et de ses métiers. Il est l'aboutissement de la réflexion de l'étudiant·e dans un domaine particulier et l'expression de sa capacité à communiquer et synthétiser une idée ou un concept.
- Le stage constitue une véritable immersion dans le monde professionnel. Il est l'objet d'un rapport de la part de l'étudiant·e et du maître ou de la maîtresse de stage.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture radiophonique et télévisuelle, du son et ou de l'image;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle.

Bloc M1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique de la réalisation

Identifiant de l'UE

UE.RTMRRTV.M1.1

Descriptif	Réalisation d'un pièce radiophonique de fiction ou documentaire.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	50%
Volume horaire	360 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Radio-TV-multimédia (Réalisation radio-télévision)	Réalisation d'une pièce radiophonique	1	obligatoire	JAE +titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Créations sonores

Identifiant de l'UE
UE.RTMRRTV.M1.5

Descriptif	Atelier de réflexion sur la part de créativité du preneur de son dans les différents contextes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	6%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2,4,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Prise et traitement du son (Créations sonores)**	**Créations sonores**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Création sonore en spectacle vivant

Identifiant de l'UE
UE.RTMRRTV.M1.10

Descriptif	Approche de la conception des environnements sonores au théâtre et dans les contextes similaires.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	4%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2,4,5,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)**	**Création sonore en spectacle vivant**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Esthétique son

Identifiant de l'UE

UE.RTMRRTV.M1.15

Descriptif	Exploration des différentes formes d'esthétique sonore en lien avec le propos des œuvres considérées.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	4%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Esthétique (Son)**	**Esthétique son**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Analyse d'œuvres radiophoniques

Identifiant de l'UE

UE.RTMRRTV.M1.20

Descriptif	A travers l'écoute de pièces radiophoniques, analyses de leurs singularités en regard de l'époque à laquelle elles ont étés produites.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	4%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,4
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres radiophoniques)**	**Analyse d'œuvres radiophoniques**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Courts-métrages et mise en scène UE.RTMRRTV.M1.25
Descriptif	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,4
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Courts-métrages et mise en scène**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Étude de cas

Identifiant de l'UE

UE.RTMRRTV.M1.30

Descriptif	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,4
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Étude de cas**	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Stage radio-télévision

Identifiant de l'UE
UE.RTMRRTV.M1.35

Descriptif	Stages en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	8%
Volume horaire	180 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stage radio-télévision**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit d'auteur

Identifiant de l'UE

UE.RTMRRTV.M1.40

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit d'auteur**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit et communication des institutions

Identifiant de l'UE

UE.RTMRRTV.M1.45

Descriptif	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit social

Identifiant de l'UE

UE.RTMRRTV.M1.50

Descriptif	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.RTMRRTV.M1.55

Descriptif	Écriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	13%
Volume horaire	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Le Master Théâtre et Technique de Communication (TTC) - Mise en scène s'inscrit dans la continuité du Bachelier. Il s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur·ice, l'ouverture à l'ensemble des éléments du spectacle (espace scénographique, sonore, lumineux), l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens. Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant·e une synthèse des acquis précédent et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.

- Travail artistique de fin d'études (TAFE):
Il offre à l'étudiant·e la possibilité de deux démarches complémentaires dont iel porte seul·e la responsabilité finale.
D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel de mise en scène. Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre de production défini en accord celle-ci.
D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

- Stages:
a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant·e d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels iel aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.
b) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant·e l'occasion s'il le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un·e ou plusieurs professeur·e·s dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

- Cours:
Ils visent pour certain·e·s à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion (psychologie, écriture dramatique), pour d'autres à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique;
8. Maîtriser les potentialités narratives et émotives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...)
9. Démontrer son aptitude (ses capacités) à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la mise en scène nécessaires à une activité professionnelle. (Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe).

Bloc M1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique de la mise en scène

Identifiant de l'UE

UE.TTCMES.M1.1

Descriptif	Témoigner, dans le cadre de la création autonome d'une forme dramatique courte qui associe des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle (direction d'acteur, dramaturgie, scénographie, espace sonore, lumière, costumes,….), présentée au public, de l'acquisition de capacités d'autonomie, d'expression singulières et de maîtrise des techniques de la mise en scène nécessaires à une activité professionnelle.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	54%
Volume horaire	450 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Mise en scène)	Mise en scène d'une forme courte théâtrale	1	obligatoire	JAE +titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Maîtrise des techniques de réalisation et de

Identifiant de l'UE
UE.TTCMES.M1.5

Descriptif	Mise en œuvre, de manière autonome, dans une ou plusieurs des disciplines proposées, de sa maîtrise de la conception et de la conduite d'un processus de travail ainsi que de sa conduite dans un cadre préprofessionnel donné.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	6%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2,5,6,7,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

A choisir pour un total de 4 de pondération

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Son sur production**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Costumes sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Régie générale sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Scénographie sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Promotion sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Assistanat mise en scène sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Assistanat dramaturgie sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Jeu sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Éclairage sur productions**	1..4	à choix	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Écriture dramatique

Identifiant de l'UE

UE.TTCMES.M1.10

Descriptif	Exercice d'écriture finalisé dans une forme dramatique courte répondant à des consignes tant formelles que thématiques communiquées au préalable.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	5%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2,3,4,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)**	**Écriture dramatique**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Production

Identifiant de l'UE
UE.TTCMES.M1.15

Descriptif	Étude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène (paysage institutionnel, mécanismes budgétaire et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	5%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Production théâtrale**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stage

Identifiant de l'UE

UE.TTCMES.M1.20

Descriptif	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet et/ou de son autonomie (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,9,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stages**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Psychologie générale

Identifiant de l'UE

UE.TTCMES.M1.25

Descriptif	Approche de concepts, techniques et pratiques du domaine de la psychologie concourant au développement des outils de création du théâtre (gestion du groupe, analyse et construction du personnage,…).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)**	**Psychologie générale**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit d'auteur

Identifiant de l'UE

UE.TTCMES.M1.30

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit d'auteur**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit des institutions culturelles

Identifiant de l'UE

UE.TTCMES.M1.35

Descriptif	Approche du paysage institutionnels et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Droit social UE.TTCMES.M1.40
Descriptif	Approche des législations sociales concernant l'exercice des professions artistiques.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.TTCMES.M1.45

Descriptif	Écriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	12 cr
Pondération	15%
Volume horaire	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Le Master Théâtre et Technique de Communication (TTC) - Scénographie, décors et costumes s'inscrit dans la continuité du Bachelier. Il s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur, l'ouverture à l'ensemble des éléments du spectacle (espace scénographique, sonore, lumineux), l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens.
Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant·e une synthèse des acquis précédent et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.

- Travail artistique de fin d'études (TAFE):
Il offre à l'étudiant·e la possibilité de deux démarches complémentaires dont iel porte seul la responsabilité finale.
D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel en relation avec le travail de l'espace théâtral (scénographie, éclairage, espace sonore, vidéo). Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre défini en accord avec celle-ci.
D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

- Stages:
a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant·e d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels iel aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.
b) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant·e l'occasion s'iel le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un·e ou plusieurs professeur·e·s dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

- Cours:
Ils visent pour certain·e·s à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion (psychologie, écriture dramatique), pour d'autres à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau;
8. Maîtriser les potentialités narratives et émotives du travail de l'espace scénique par la scénographie ou la lumière, ou le son, ou le costume dans le cadre d'un processus de création complexe liée aux arts de la scène;
9. Démontrer son aptitude (ses capacités) à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du travail de l'espace, ou du son, ou de la lumière ou du costume nécessaires à une activité professionnelle. (Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe)

Bloc M1	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) **Identifiant de l'UE**	**Pratique artistique de la scénographie théâtrale** **UE.TTCSCENO.M1.1**
Descriptif	Démonstration de sa capacité, au travers d'un travail dans l'espace du plateau de théâtre à construire du sens et/ou à faire advenir des émotions au moyens des outils de la scénographie.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	54%
Volume horaire	450 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)**	**Pratique artistique de la scénographie**	1	obligatoire	**JAE +titulaire**

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Maîtrise des techniques de réalisation et de UE.TTCSCENO.M1.5
Descriptif	Mise en œuvre, de manière autonome, dans une ou plusieurs des disciplines proposées, de sa maîtrise de la conception et de la conduite d'un processus de travail ainsi que de sa conduite dans un cadre préprofessionnel donné.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	6%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2,5,6,7,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

A choisir pour un total de 4 de pondération

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Son sur production**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Costumes sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Régie générale sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Scénographie sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Promotion sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Assistanat mise en scène sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Assistanat dramaturgie sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Jeu sur productions**	1..4	à choix	TP
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Éclairage sur productions**	1..4	à choix	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Écriture dramatique

Identifiant de l'UE
UE.TTCSCENO.M1.10

Descriptif	Exercice d'écriture finalisé dans une forme dramatique courte répondant à des consignes tant formelles que thématiques communiquées au préalable.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	5%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2,3,4,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)**	**Écriture dramatique**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	Production
Identifiant de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.15

Descriptif	Étude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène (paysage institutionnel, mécanismes budgétaire et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	5%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Production théâtrale**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stage

Identifiant de l'UE

UE.TTCSCENO.M1.20

Descriptif	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet et/ou de son autonomie (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,9,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stages**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	Psychologie générale
Identifiant de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.25

Descriptif	Approche de concepts, techniques et pratiques du domaine de la psychologie concourant au développement des outils de création du théâtre (gestion du groupe, analyse et construction du personnage,…)
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)**	**Psychologie générale**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit d'auteur

Identifiant de l'UE

UE.TTCSCENO.M1.30

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit d'auteur**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Droit des institutions culturelles

Identifiant de l'UE
UE.TTCSCENO.M1.35

Descriptif	Approche du paysage institutionnels et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit des institutions culturelles**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Droit social UE.TTCSCENO.M1.40
Descriptif	Approche des législations sociales concernant l'exercice des professions artistiques.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.TTCSCENO.M1.45

Descriptif	Écriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	12 cr
Pondération	15%
Volume horaire	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2024 - 2025

Théâtre et Techniques de Communication - Ecriture

Master de Type long - 120 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Ce Master propose un terrain d'apprentissage à celles et ceux qui veulent écrire pour la scène ou pour l'image et qui ont suivi auparavant un cursus de Bachelier ou de Master dans d'autres disciplines. Leurs cursus mêlent, dans une approche originale, les deux disciplines artistiques enseignées dans l'école : le théâtre et le cinéma. Si l'étudiant·e s'inscrit au départ dans l'une ou l'autre de ces spécialités, il lui sera possible, au fil de la découverte de son écriture, de reconsidérer son choix et de réorienter son travail vers l'une ou l'autre des spécialités.
Au départ des projets de l'étudiant·e, il s'agit de penser ensemble un accompagnement de l'écriture en train de se faire, de proposer à celui ou celle qui écrit un premier regard, l'ouverture d'une discussion, d'éprouver la validité de telle ou telle écriture théâtrale par sa mise en jeu ou de confronter un scénario à des professionnels du cinéma. Le cursus proposé vise à rencontrer les formes diverses que peuvent prendre aujourd'hui les écritures et par là, à fortifier la spécificité de chacune d'entre elles. Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui tendent à assurer à leur terme la prise en charge autonome par l'étudiant·e de son projet singulier.
Ces dispositifs mettent cependant en œuvre un travail collectif, inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.

Bloc 1

La formation est majoritairement commune aux deux disciplines théâtre et cinéma. Elle repose sur:
- Un ensemble de cours et séminaires d'analyse:
Suivis en commun avec des étudiant·e·s d'autres cursus, ils visent pour certain·e·s à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion: histoire (littérature dramatique, mise en scène, cinéma), analyses (oeuvres cinématographiques et dramatiques), théorie de l'adaptation littéraire. Pour d'autres ils visent à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).
- Un ensemble de travaux pratiques personnels:
Chaque étudiant·e devra produire une forme courte dialoguée destinée à la scène, et un scénario de fiction cinématographique. En fonction de la discipline choisie, iel produira une seconde forme courte destinée à la scène ou à l'écran.

Bloc 2

La formation est spécialisée selon la discipline choisie (théâtre ou cinéma). Elle repose sur:
- Un ensemble de cours et séminaires, suivis en commun avec des étudiant·e·s des autres cursus ou spécifiques, ils visent à aborder de façon significative différents aspects concrets de l'écriture: jeu/caméra, pratique de l'adaptation littéraire, développement du personnage, techniques d'écriture de la série télévisée, droit et communication des institutions culturelles.
- Travail de fin d'études:
Il offre à l'étudiant·e la possibilité de deux démarches complémentaires dont iel porte seul·e la responsabilité finale.
D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel d'écriture d'une forme longue (TAFE) destinée, selon la discipline choisie, à la scène ou à l'écran. Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre défini en accord avec celle-ci. D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.
- Stages:
a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant·e d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.
b) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant·e l'occasion s'iel le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un·e ou plusieurs professeur·e·s dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;
7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture théâtrale;
8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

Bloc M1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratique de l'écriture courte théâtrale

Identifiant de l'UE
UE.TTCECR.M1.1

Descriptif	Écriture de deux pièces courtes théâtrales.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	24 cr
Pondération	20%
Volume horaire	260 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,6,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.TTCECR.M1.5,45
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Ecriture)**	**Écritures courtes théâtrales**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratique de l'écriture cinématographique

Identifiant de l'UE
UE.TTCECR.M1.5

Descriptif	Écriture d'un scénario de court métrage et initiation à l'écriture de séries (écriture d'une bible et d'un pilote).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	12 cr
Pondération	8%
Volume horaire	130 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.TTCECR.M1.1,10
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Ecriture)**	**Écriture de séries**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Ecriture)**	**Écriture courte cinématographique**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Atelier expérimental d'écriture

Identifiant de l'UE

UE.TTCECR.M1.10

Descriptif	Expérimentation de la pratique scénaristique autour de tournages légers en collaboration avec les étudiants des options audiovisuelles.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.TTCECR.M1.5,15
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Découpage**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	Analyse dramaturgique
Identifiant de l'UE	UE.TTCECR.M1.15
Descriptif	Initiation aux bases de l'analyse dramaturgique et cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,6,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.TTCECR.M1.10,20
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Analyse dramaturgique**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Histoire du cinéma

Identifiant de l'UE
UE.TTCECR.M1.20

Descriptif	Ensemble de démarches historiques et analytiques destinées à diversifier les angles d'approche du récit cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.TTCECR.M1.15,25
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Courts-métrages et mise en scène UE.TTCECR.M1.25
Descriptif	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1, 3
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.TTCECR.M1.20,30
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Courts-métrages et mise en scène**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Études de cas

Identifiant de l'UE

UE.TTCECR.M1.30

Descriptif	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.TTCECR.M1.25,35
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Étude de cas**	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Écriture limite - limites de l'écriture

Identifiant de l'UE

UE.TTCECR.M1.35

Descriptif	Approche de types d'écritures dites marginales.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	5%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.TTCECR.M1.30,40
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Écriture appliquée aux arts du spectacle (Générale)**	**Écritures Plurielles**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Théorie de l'adaptation littéraire

Identifiant de l'UE
UE.TTCECR.M1.40

Descriptif	Introduction théorique à l'application des outils de l'écriture cinématographique à l'adaptation littéraire.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.TTCECR.M1.35, 45
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)**	**Théorie de l'adaptation littéraire**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Identifiant de l'UE

Mise en lecture
UE.TTCECR.M1.45

Descriptif	Atelier d'expérimentation d'écriture basé sur la rencontre et échanges avec des act.rice.eur.s.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.TTCECR.M1.1
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Mise en lecture**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stage

Identifiant de l'UE

UE.TTCECR.M1.50

Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	2%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stages**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Identifiant de l'UE

Droit d'auteur
UE.TTCECR.M1.55

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit d'auteur**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Droit et communication des institutions

Identifiant de l'UE
UE.TTCECR.M1.60

Descriptif	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Droit social

Identifiant de l'UE
UE.TTCECR.M1.65

Descriptif	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc M2	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratique artistique de l'écriture longue théâtrale

Identifiant de l'UE
UE.TTCECR.M2.70

Descriptif	Écriture d'une pièce longue théâtrale.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	30%
Volume horaire	390 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	UE.TTCECR.M1.1, 5
Corequis	UE.TTCECR.M2.105
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Ecriture)	Écriture d'un projet long	1	obligatoire	JAE +titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Atelier expérimental d'écriture

Identifiant de l'UE
UE.TTCECR.M2.75

Descriptif	Mise au plateau cinématographique expérimentales de bribes d'écritures scénaristiques en collaboration avec des étudiants acteurs et réalisateurs.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	4%
Volume horaire	180 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Atelier jeu caméra**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Dramaturgie / jeux UE.TTCECR.M2.80
Descriptif	Atelier d'expérimentation d'écriture de plateau.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	4,6,7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.TTCECR.M1.1,40
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Dramaturgie / jeux**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Développement de personnage UE.TTCECR.M2.85
Descriptif	Initiation et expérimentation des outils de l'écriture cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	4%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Écriture (Scénario)**	**Développement personnage**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Production théâtrale

Identifiant de l'UE

UE.TTCECR.M2.90

Descriptif	Apprentissage des fondements de la production théâtrale: gestion des embauches, établissement d'un budget de création, devis de tournée, etc.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Production théâtrale**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit des institutions culturelles

Identifiant de l'UE

UE.TTCECR.M2.95

Descriptif	Approche du paysage institutionnel et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,5,8,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Stage 2

Identifiant de l'UE
UE.TTCECR.M2.100

Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stage interne ou externe**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.TTCECR.M2.105

Descriptif	Écriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	8 cr
Pondération	5%
Volume horaire	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	UE.TTCECR.M2.70
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2024 - 2025

Théâtre et Techniques de Communication - Gestion de production

Master de Type long - 60 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

L'objectif de ce Master est de préparer l'étudiant·e à accompagner, dès sa sortie de l'école, un projet professionnel en étant conscient·e des enjeux artistiques, éthiques et financiers de la production théâtrale. Il repose sur un apprentissage pratique (encadrement de production, stages en milieu professionnel), des cours techniques et généraux et des travaux personnels (travail artistique de fin d'études (TAFE), travail écrit de fin d'études (TEFE)).

L'apprentissage pratique se déploie au travers d'expériences de terrain:
• Au sein de l'INSAS, par l'accompagnement de production, socle du travail pratique de fin d'études de l'étudiant·e.
• Dans le monde professionnel, des stages externes auprès d'opérateur·ice·s culturels (festival, théâtre, structure de diffusion, compagnie, collectif, etc.).
Le suivi de production de l'INSAS implique l'étudiant·e dans des projets initiés au sein des autres cursus Théâtre.
Les cours techniques portent sur des dimensions concrètes de la production: technique budgétaire, tax-shelter, méthodologie de l'assistanat, conférences-rencontres avec des professionnels. Ils sont spécifiques au master Gestion de production.
Les cours généraux explorent les questions de législation sociale et droits d'auteurs, d'aides publiques et de communication des institutions culturelles. Ils sont donnés en commun avec les étudiant·e·s d'Interprétation Dramatique et de Théâtre et Techniques de Communication.
Le master Gestion de la production Théâtre s'adresse aux bacheliers ayant reçu une formation en théâtre, communication ou gestion.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier et mettre au service de la création artistique les outils et les techniques de la production en arts du spectacle;
8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe d'une création complexe en arts du spectacle en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet et les moyens dont il dispose;
9. Démontrer son aptitude (ses capacités) à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production nécessaires à une activité professionnelle. (Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe).

Bloc M1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique de la gestion de la production

Identifiant de l'UE

UE.TTCPROD.M1.1

Descriptif	Travail pratique relatif à l'appréhension de l'assistanat et de la gestion de production en théâtre sur base des acquis techniques et artistiques.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	32 cr
Pondération	50%
Volume horaire	450 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Théâtre et Techniques de communication (Gestion de la production)**	**Assistanat de production sur projets théâtraux**	1	obligatoire	**JAE +titulaire**

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Modes de production

Identifiant de l'UE

UE.TTCPROD.M1.5

Descriptif	Panorama, au travers d'un cycle de rencontres-débats avec des professionnels, de différentes approches de la production et du rôle de producteur.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	6%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Modes de production**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Identifiant de l'UE

Technique budgétaire
UE.TTCPROD.M1.10

Descriptif	Approche des principes et des outils de base de la comptabilité: budgets prévisionnels, plan de trésorerie, suivi des dépenses, bilan.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	5%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Technique budgétaire**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Assistanat mise en scène - Méthodologie UE.TTCPROD.M1.15
Descriptif	Initiation à la méthodologie et à la pratique de l'assistanat de mise en scène (planning, répétitions, feuilles de services, ...).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Techniques de réalisation et de production théâtrale ()**	**Méthodologie et pratique de l'assistanat**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Production

Identifiant de l'UE

UE.TTCPROD.M1.20

Descriptif	Étude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène (paysage institutionnel, mécanismes budgétaire et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Production théâtrale**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Suivi de production

Identifiant de l'UE

UE.TTCPROD.M1.25

Descriptif	Atelier de suivi, d'évaluation et de mise en perspective des expériences et apprentissages en cours.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Atelier - suivi de production**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Aides publiques et Tax Shelter UE.TTCPROD.M1.30
Descriptif	Approche des dispositifs d'aides publiques existant en production, y compris le Tax Shelter.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	7
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Aides publiques et Tax Shelter**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stage

Identifiant de l'UE

UE.TTCPROD.M1.35

Descriptif	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet ou de son autonomie (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	5%
Volume horaire	180 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,9,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stages**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Identifiant de l'UE

Droit d'auteur
UE.TTCPROD.M1.40

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit d'auteur**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Communication des institutions culturelles

Identifiant de l'UE

UE.TTCPROD.M1.45

Descriptif	Approche du paysage institutionnels et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit des institutions culturelles**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Droit social

Identifiant de l'UE
UE.TTCPROD.M1.50

Descriptif	Approche des législations sociales concernant l'exercice des professions artistiques.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit social**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.TTCPROD.M1.55

Descriptif	Écriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	13%
Volume horaire	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Le Master Interprétation Dramatique s'inscrit dans la continuité du Bachelier du même cursus. Il s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur·ice, l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens, la capacité à mettre son énergie créative propre au service d'un projet.
Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant·e une synthèse des acquis précédent et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'INSAS prépare.
- Travail artistique de fin d'études (TAFE):
Il offre à l'étudiant·e la possibilité de développer sa recherche sous la direction d'un metteur en scène au sein d'un dispositif qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle: scénographie, espace sonore, lumière, costumes, dramaturgie... Ceux-ci sont pris en charge par les étudiant·e·s de dernière année du premier cycle du cursus Théâtre et Technique de Communication (TTC) encadré·e·s par une équipe de professeur·e·s associé·e·s spécialisé·e·s dans ces disciplines.
Ce travail est présenté au public dans une salle d'un théâtre de la Fédération Wallonie Bruxelles, qui s'associe pour cette occasion avec l'INSAS.
- Stages:
a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.
b) Dans l'école, il est loisible à l'étudiant·e de participer aux travaux de fin d'études du cursus TTC ou des cursus audiovisuels comme aux mises en lecture des travaux des étudiant·e·s du Master Écriture.
- Jeu cinéma:
Le Master est le lieu de l'ouverture vers le cinéma au travers d'un atelier d'expérimentation « Jeu/Caméra » qui associe dans un dispositif original un·e réalisateur·ice, des étudiant·e·s venus des cursus audiovisuels et écritures aux projets proposés par les étudiant·e·s acteur·ice·s. Cette ouverture vers le monde du cinéma s'accompagne d'un séminaire d'histoire du cinéma centré sur la place de l'acteur·ice.
Ces dispositifs se complètent d'une série de séminaires pratiques de jeu qui visent à enrichir la diversité des approches du jeu contemporain et l'acquisition d'une autonomie artistique et technique. Ce chemin passe notamment par le séminaire « Cartes Blanches » qui leur permet s'iels le souhaitent d'expérimenter le développement d'un projet personnel et de collaborer à la réalisation des projets de leurs condisciples.
- Travail écrit de fin d'études (TEFE):
Le TEFE est le rapport écrit dressant le bilan d'un stage se rapportant à la finalité des études. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stage, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du stagiaire sur l'expérience vécue. L'étudiant·e y fait la démonstration de sa capacité à exprimer de façon claire, structurée et argumentée son point de vue personnel.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau;
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

Bloc M1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique artistique du jeu théâtral

Identifiant de l'UE

UE.IDTH.M1.1

Descriptif	Développement et mise en œuvre d'une recherche en interprétation dramatique, sous la direction d'un metteur en scène, au sein d'un dispositif collectif présenté au public qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle : scénographie, espace sonore, lumière, costumes, dramaturgie….
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	22 cr
Pondération	43%
Volume horaire	300 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Production de fin d'études**	1	obligatoire	**JAE +titulaire**

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Approche musicale du jeu et de la scène

Identifiant de l'UE
UE.IDTH.M1.5

Descriptif	Approche de techniques et de pratiques diverses d'interprétation ou de composition du domaine de la musique concourant au développement des outils de création de l'acteur.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	10%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2,4,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Approche musicale du jeu et de la scène**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Séminaires de jeu 4

Identifiant de l'UE
UE.IDTH.M1.10

Descriptif	Approche des éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Suite de l'expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés, de la conception et de la direction d'un projet et de l'apprentissage de l'autonomie.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	17 cr
Pondération	20%
Volume horaire	255 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Dramaturgie / jeux	1	obligatoire	Titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Alexandrins	2	obligatoire	Titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Cartes blanches	2	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Formation corporelle

Identifiant de l'UE
UE.IDTH.M1.15

Descriptif	Récapitulation et approfondissement des concepts et des outils acquis en baccalauréat. Perfectionnement de leur utilisation en autonomie dans un contexte préprofessionnel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	6%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,6,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Formation corporelle (Travail du corps)**	**Formation corporelle - 3**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Atelier jeu caméra

Identifiant de l'UE
UE.IDTH.M1.20

Descriptif	Approche des spécificités du jeu pour la caméra et des outils techniques du cinéma au travers de la réalisation spontanée de propositions d'acteurs suivie de l'analyse des résultats. Ce processus se déroule au sein d'un collectif incluant des étudiants du département cinéma (réalisation, son, image, écriture) qui favorise la prise de conscience réciproque des collaborations entre des différents intervenants d'un tournage.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**7 cr**
Pondération	**15%**
Volume horaire	**120 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**1,5,7,8**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M1**
Quadrimestre de programmation	**12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'Etude et de Programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Atelier jeu caméra**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Histoire du cinéma

Identifiant de l'UE
UE.IDTH.M1.25

Descriptif	Approche de l'évolution et des styles du jeu pour la caméra au travers d'analyses d'œuvres appartenant à l'histoire du cinéma.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,5,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Évolution des formes artistiques (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stage

Identifiant de l'UE

UE.IDTH.M1.30

Descriptif	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet et/ou de son autonomie. Le TEFE est le rapport écrit dressant le bilan de ce stage. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stage, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du stagiaire sur l'expérience vécue. (Voir annexe 8 et 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	3%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,9,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stages**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2024 - 2025

Interprétation Dramatique

Master de Type long - 120 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Ce programme est organisé à l'intention des diplômés du Bachelier en Interprétation Dramatique qui souhaitent se spécialiser dans la pratique artistique de l'interprétation et de la conception de projets dans les disciplines du théâtre, du cinéma et de l'audiovisuel. Il se caractérise par l'acquisition des savoirs et savoir-être nécessaires à la participation en pleine autonomie à la mise en oeuvre de projets personnels ou portés par un·e artiste ou un collectif d'artistes.
Il repose fortement sur les compétences spécifiques acquises dans le Bachelier en Interprétation dramatique, tant sur le plan des techniques de jeu (corps, voix, interprétation), de la formation intellectuelle (analyse dramaturgique, histoire des arts du spectacle, sciences appliquées aux arts du spectacle,...) que sur une pratique artistique quotidienne du plateau.
La pédagogie s'articule essentiellement autour de projets collectifs ou individuels encadrés par des professionnel·le·s actif·ve·s dans le champ qu'iels sont en charge de transmettre. Les activités d'apprentissage visent à amener la pratique artistique et de recherche de vers un niveau professionnel.

Théâtre

Le Master s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur·ice, l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens, la capacité à mettre son énergie créative propre au service d'un projet.
Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant·e une synthèse des acquis précédents et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'INSAS prépare.
Ces dispositifs se complètent d'une série de séminaires pratiques de jeu qui visent à enrichir la diversité des approches du jeu contemporain et l'acquisition d'une autonomie artistique et technique. Ce chemin passe notamment par le séminaire « Cartes Blanches » qui leur permet s'iels le souhaitent d'expérimenter le développement d'un projet personnel et de collaborer à la réalisation des projets de leurs condisciples.

Cinéma –Audiovisuel

Le Master est le lieu de l'ouverture vers le cinéma et l'audiovisuel au travers d'une double démarche.
1) Pratique de l'interprétation:
- Ateliers d'expérimentation « Jeu/Caméra » qui associent dans des dispositifs originaux, les étudiant·e·s acteur·ice·s à des étudiant·e·s venu·e·s des cursus audiovisuels et écritures. Tantôt à la base de la proposition, tantôt devant la caméra, tantôt derrière, les étudiant·e·s interrogeront le potentiel créatif et les interactions des différents intervenants rassemblés sur un plateau de tournage, prendront conscience des contraintes de chacun·e et s'essayeront à les transcender.
- Participation à plusieurs dispositifs pratiques du cursus audiovisuel : films de fin d'études, ateliers de direction d'acteur·ice·s, de casting, de doublage, travail en multicaméra...
2) Techniques et théorie du cinéma et de l'audiovisuel:
Cet important ensemble de cours et de séminaires, spécifiques ou partagés en commun avec les étudiant·e·s du département audiovisuel, vise à initier l'étudiant·e aux aspects techniques et théoriques de l'élaboration concrète des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles:
- Histoire du cinéma, de la radiotélévision, du montage, analyse d'oeuvres ...
- Approche des techniques de base du découpage, du montage, de la prise de son, de l'image, de la postsynchronisation, aperçu du processus de production ...

Travail artistique de fin d'études (TAFE):
Il offre à l'étudiant·e la possibilité de développer sa recherche sous la direction d'un·e metteur·se en scène au sein d'un dispositif qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle: scénographie, espace sonore, lumière, costumes, dramaturgie.... Ceux-ci sont pris en charge par les étudiant·e·s de dernière année du premier cycle du cursus Théâtre et Technique de Communication (TTC) encadré·e·s par une équipe de professeur·e·s associé·e·s spécialisé·e·s dans ces disciplines.
Ce travail est présenté au public dans une salle d'un théâtre de la Fédération Wallonie Bruxelles, qui s'associe pour cette occasion avec l'INSAS.
Stages:
a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, ils permettent à l'étudiant·e d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels iel aura à s'insérer. Ils concourent également à affiner la définition de la singularité de son projet.
b) Dans l'école, il est loisible à l'étudiant·e de participer aux travaux de fin d'études du cursus TTC comme aux mises en lecture des travaux des étudiant·e·s du Master Écriture.
Travail écrit de fin d'études (TEFE):
Le TEFE est le rapport écrit dressant le bilan d'un stage se rapportant à la finalité des études. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stage, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du ou de la stagiaire sur l'expérience

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau;
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

Bloc M1	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	**Pratique artistique du jeu théâtral**
Identifiant de l'UE	**UE.IDAV.M1.1**
Descriptif	Développement et mise en œuvre d'une recherche en interprétation dramatique, sous la direction d'un metteur en scène, au sein d'un dispositif collectif présenté au public qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle : scénographie, espace sonore, lumière, costumes, dramaturgie….
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	22 cr
Pondération	28%
Volume horaire	300 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Production de fin d'études**	1	obligatoire	**JAE +titulaire**

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Approche musicale du jeu et de la scène

Identifiant de l'UE
UE.IDAV.M1.5

Descriptif	Approche de techniques et de pratiques diverses d'interprétation ou de composition du domaine de la musique concourant au développement des outils de création de l'acteur.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	6%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2,4,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Approche musicale du jeu et de la scène**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Séminaire de jeu 4

Identifiant de l'UE
UE.IDAV.M1.10

Descriptif	Approche des éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Suite de l'expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés, de la conception et de la direction d'un projet et de l'apprentissage de l'autonomie.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	17 cr
Pondération	13%
Volume horaire	255 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Dramaturgie / jeux**	1	obligatoire	Titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Cartes blanches**	2	obligatoire	Titulaire
Artistique	**Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)**	**Alexandrins**	2	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Formation corporelle

Identifiant de l'UE
UE.IDAV.M1.15

Descriptif	Récapitulation et approfondissement des concepts et des outils acquis en baccalauréat. Perfectionnement de leur utilisation en autonomie dans un contexte préprofessionnel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	4%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,6,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Formation corporelle (Travail du corps)**	**Formation corporelle - 3**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Atelier jeu caméra

Identifiant de l'UE
UE.IDAV.M1.20

Descriptif	Approche des spécificités du jeu pour la caméra et des outils techniques du cinéma au travers de la réalisation spontanée de propositions d'acteurs suivie de l'analyse des résultats. Ce processus se déroule au sein d'un collectif incluant des étudiants du département cinéma -réalisation, son, image, écriture- qui favorise la prise de conscience réciproque des collaborations entre des différents intervenants d'un tournage.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**7 cr**
Pondération	**10%**
Volume horaire	**120 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**1,5,7,8**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M1**
Quadrimestre de programmation	**12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'Etude et de Programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Atelier jeu caméra**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Histoire du cinéma

Identifiant de l'UE
UE.IDAV.M1.25

Descriptif	Approche de l'évolution et des styles du jeu pour la caméra au travers d'analyses d'œuvres appartenant à l'histoire du cinéma.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,5,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Évolution des formes artistiques (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stage

Identifiant de l'UE

UE.IDAV.M1.30

Descriptif	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet et/ou de son autonomie. Le TEFE est le rapport écrit dressant le bilan de ce stage. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stage, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du stagiaire sur l'expérience vécue. (Voir annexe 8 et 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,9,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stages**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc M2	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	**Pratique du jeu cinéma**
Identifiant de l'UE	**UE.IDAV.M2.35**
Descriptif	Participation en tant qu'acteur, sous la direction d'un metteur en scène/réalisateur, au sein d'un dispositif collectif d'étudiants des cursus réalisation, son, image, écriture à des séminaires de réalisations audiovisuelles.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	19 cr
Pondération	10%
Volume horaire	270 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Radio-TV (Réalisation radio-télévision)**	**Exercice multicaméra**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Cinéma (Image)**	**Images de fin d'études (IFE)**	2	obligatoire	JAE+Titulaire
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Atelier rythme**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation (interprétation)**	**Jeu sur production INSAS**	4	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) — Atelier jeu caméra 2

Identifiant de l'UE — UE.IDAV.M2.40

Descriptif	Approche des spécificités du jeu pour la caméra et des outils techniques du cinéma au travers de la réalisation spontanée de propositions d'acteurs suivie de l'analyse des résultats. Ce processus se déroule au sein d'un collectif incluant des étudiants du département cinéma (réalisation, son, image, écriture) qui favorise la prise de conscience réciproque des collaborations entre des différents intervenants d'un tournage.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**6 cr**
Pondération	**10%**
Volume horaire	**60 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**1,5,7,8**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	**UE.ID.M1.20**
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M2**
Quadrimestre de programmation	**0**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'Etude et de Programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Interprétation (interprétation)**	**Atelier jeu caméra 2**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Casting

Identifiant de l'UE

UE.IDAV.M2.45

Descriptif	Approche pratique, technique et artistique du casting.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	4%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	4,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Réalisation)**	**Casting**	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	**Interprétation (interprétation)**	**Casting sur production INSAS**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Techniques et pratiques de la réalisation et de

Identifiant de l'UE
UE.IDAV.M2.50

Descriptif	Aperçu des bases techniques et pratiques des modes de production du cinéma et de l'audio-visuel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)**	**Les autres métiers du cinéma**	2	obligatoire	TE
Technique	**Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)**	**Post-synchro**	1	obligatoire	EC
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Étude de cas**	2	obligatoire	EC/TE
Technique	**Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)**	**Exposé scripte**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Analyse - Narration - Histoire UE.IDAV.M2.55
Descriptif	Fondements historiques, narratifs, esthétiques et éthiques du cinéma et de l'audiovisuel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	19 cr
Pondération	3%
Volume horaire	300 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,5,10
Niveau de certification	7
Prérequis	UE.ID.M1.25
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Histoire des arts (Cinéma)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EO
Technique	**Principes et applications du langage audiovisuel ()**	**Grammaire cinématographique**	1	obligatoire	TE
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Histoire du montage 1**	1	obligatoire	TE
Artistique	**Prise et traitement du son (Prise de son)**	**Conception sonore**	1	obligatoire	JA+titulaire
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Courts-métrages et mise en scène**	1	obligatoire	EC
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Analyse de films**	1	obligatoire	TE
Technique	**Esthétique (Cinéma)**	**Langage cinématographique et neurosciences**	1	obligatoire	TE
Technique	**Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)**	**Point de vue musical**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stage 2

Identifiant de l'UE

UE.IDAV.M2.60

Descriptif	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet et/ou de son autonomie. Le TEFE est le rapport écrit dressant le bilan de ce stage. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stage, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du stagiaire sur l'expérience vécue. (Voir annexe 8 et 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	5%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,9,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stages**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2024 - 2025

Cinéma Gestion de Production

Master de Type long - 60 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Ce Master vise à former des collaborateur·ice·s capables d'assumer, dès leur sortie de l'école, d'une manière créative et responsable, les fonctions d'assistant·e ou de directeur·ice de production sur les projets courts. L'INSAS souhaite leur transmettre des valeurs de respect mutuel dans le travail en équipe et une certaine éthique professionnelle, qui leur permettront d'acquérir rapidement l'expérience de terrain indispensable pour évoluer dans ces professions.
La formation est orientée principalement sur la fabrication du film: établissement du devis, suivi du tournage et des finitions. Elle met l'accent sur la pratique en laissant une grande autonomie aux étudiant·e·s pour la gestion des films de fin d'études qu'ils accompagneront dans l'école. Le cursus allie à la fois une formation technique et artistique en commun avec les étudiant·e·s en réalisation.
Nous souhaitons fournir aux étudiant·e·s les outils qui les aideront plus tard à trouver le meilleur équilibre entre contraintes financières et besoins artistiques lors de la fabrication du film.
La formation est complétée par des cours théoriques avec études de cas: analyse de films, analyse de scénarios, histoire du cinéma, éléments de base du financement et de la coproduction, législation sociale et droits d'auteurs, aides publiques et Tax Shelter.
Une place importante est accordée aux stages en milieu professionnel.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Cerner les intentions artistiques d'un projet et déployer les moyens de production qui leur permettront de s'exprimer;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;
8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle.

Bloc M1	60 crédits

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Pratique de la gestion de la production

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD60.M1.1

Descriptif	Travail pratique relatif à l'appréhension de l'assistanat et de la direction de production du cinéma sur base des acquis instrumentaux et artistiques.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	30 cr
Pondération	50%
Volume horaire	390 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1,2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Cinéma (Gestion de production)**	**Direction et assistanat de production sur FFE**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Étude de cas

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD60.M1.5

Descriptif	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Étude de cas**	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Assistanat et régie UE.CINPROD60.M1.10
Descriptif	Introductions aux bases des assistanats et de la régie.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	4%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,5,6,7,8,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Production et régie**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Production

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD60.M1.15

Descriptif	Approche des outils de la production cinématographique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	4%
Volume horaire	45 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,5,6,7,8,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Direction de production de long métrage**	1		EC
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Production (1)**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Approche des financements publics de la

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD60.M1.20

Descriptif	Approche des mécanismes de financements publics de la production.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,5,6,7,8,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()**	**Aides publiques et Tax Shelter**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Identifiant de l'UE

Paramètres

UE.CINPROD60.M1.25

Descriptif	Approche des différents effets techniques et esthétiques produit au cours de l'enregistrement d'un objet insignifiant et inexpressif par les variations de différents paramètres (valeurs de plan, focales, mise au point et flou, hauteur de caméras, travellings, panoramiques, zoom, Transtrav, bulle, Duch, Rotations, Points de vues, format, durée de plan, cuts, sons et musiques...).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,6
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Étude des techniques audiovisuelles ()**	**Paramètres**	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Coproduction et aides internationales UE.CINPROD60.M1.30
Descriptif	Approches des mécanismes de coproduction et aide internationales.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4,5,6,7,8,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée aux arts du spectacle)**	**Coproduction et aides internationales**	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Courts-métrages et mise en scène UE.CINPROD60.M1.35
Descriptif	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Courts-métrages et mise en scène**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Histoire du cinéma

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD60.M1.40

Descriptif	A travers le visionnage de films, approche de l'histoire du septième art en relation avec l'histoire des idées sur le cinéma permettant de découvrir les différentes manières de filmer ainsi que les diverses significations de cet acte.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	3%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,4
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)**	**Histoire du cinéma**	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stage

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD60.M1.45

Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	5%
Volume horaire	120 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1,2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stages**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Droit d'auteur

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD60.M1.50

Descriptif	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Droit et communication des institutions

Identifiant de l'UE
UE.CINPROD60.M1.55

Descriptif	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Droit social UE.CINPROD60.M1.60
Descriptif	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	1 cr
Pondération	2%
Volume horaire	15 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,5
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)**	**Droit d'auteur**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.CINPROD60.M1.65

Descriptif	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	13%
Volume horaire	0 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1,2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Domaine 26 - Danse

Année académique 2024 - 2025

Danse et pratiques chorégraphiques

Master de Type long - 120 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Le Master en Danse et Pratiques chorégraphiques, coorganisé en codiplômation par l'École Nationale Supérieure des Arts Visuels - ENSAV la Cambre et l'INSAS, et en co-organisation avec l'ULB, le Conservatoire royal de Bruxelles et Charleroi Danse, est un Master orphelin. Il s'agit d'un programme de formation supérieure destiné aux étudiant·e·s qui ambitionnent de développer une carrière artistique dans le champ des arts de la scène et de la danse à partir d'un geste d'artiste chorégraphe.
Il s'adresse principalement aux jeunes artistes de la scène qui souhaitent développer et professionnaliser leur démarche artistique en lien avec la pratique du corps, du mouvement, du langage chorégraphique afin de développer un propos autonome et diriger leurs propres créations, ancrées dans la pratique et les recherches contemporaines.
Cette formation croise pratique et théorie pour répondre aux attentes et nécessités de la profession en danse (histoire, esthétique, dramaturgie, anthropologie et analyse des pratiques corporelles).

Référentiel de compétences

Le grade de Master en Danse - Danse et pratiques chorégraphiques, est décerné aux étudiant·e·s qui :
1. Ont acquis une connaissance approfondie de différentes pratiques du corps ou de la création chorégraphique;
2. Maîtrisent les outils conceptuels leur permettant de situer les enjeux de la danse et de la création chorégraphique dans l'ensemble de la création artistique, de l'analyse et de la critique du contemporain. Ces outils permettent de développer des propositions artistiques originales ainsi qu'un regard critique sur leur travail et celui d'autrui;
3. Ont approfondi et expérimenté les notions de corps, de mouvement, de regard, d'espace, qui sont au cœur d'une réflexion sur les enjeux de la danse, de l'art chorégraphique et de la création, tant dans ses aspects intimes que collectifs, poétiques que politiques;
4. Ont développé une sensibilité à la question du répertoire et de la création originale, à la relation entre l'histoire et le contemporain, à la tension entre tradition et innovation leur permettant de positionner leur pratique au cœur d'un continuum créatif ouvert sur le temps, l'espace et les cultures d'ici et d'ailleurs;
5. Ont expérimenté la pratique de direction d'interprètes et sont capables de manier au service de leur création les différentes composantes de l'écriture scénique (espace, lumière, son, ...), ainsi que d'appréhender leur versant technique;
6. Ont conduit une expérimentation et une recherche originales, fondées sur la pratique de la danse et de la création chorégraphique, qui leur permettent de défendre la création d'un projet singulier, individuel ou collectif, validé dans le champ professionnel;
7. Sont capables d'organiser les conditions de logistique et de sécurité nécessaires au travail d'une équipe sur un plateau;
8. Sont capables de présenter leurs productions, de communiquer à leur propos et de prendre en compte les conditions de réception, de transmission et de communication des œuvres selon des modalités adaptées au contexte;
9. Ont intégré un fort degré d'autonomie et ont acquis la connaissance d'un monde professionnel;
10. Sont capables d'inclure les dimensions de bien-être et de prévention dans la conception et la conduite de leurs projets.

Bloc M1	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	**Pratiques chorégraphiques 1**
Identifiant de l'UE	**UE.DANSE.M1.1**
Descriptif	Développement et approfondissement d'un projet artistique singulier en lien avec les pratiques contemporaines de la danse et du champ chorégraphique; Confrontation à la démarche esthétique et à l'univers artistique d'artistes de la scène contemporaine; Recherche personnelle en situation d'échange continu avec le (s) professeur.e(s) de l'équipe pédagogique, les artistes invités et en lien régulier avec des plateformes de production, de recherche et de présentation de la danse à l'échelle nationale et internationale; Inscription de la démarche de l'étudiant.e dans un devenir et des questions propres à l'actualité tout en précisant les filiations historiques et culturelles qui la fonde; Analyse critique des formes et des sujets des pièces réalisées.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	6%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'étude et de programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Danse et Chorégraphie (Chorégraphie)**	**Danse et Chorégraphie : Chorégraphie (1)**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Pratiques chorégraphiques 2

Identifiant de l'UE
UE.DANSE.M1.4

Descriptif	Développement et approfondissement d'un projet artistique singulier en lien avec les pratiques contemporaines de la danse et du champ chorégraphique; Confrontation à la démarche esthétique et à l'univers artistique d'artistes de la scène contemporaine; Recherche personnelle en situation d'échange continu avec le (s) professeur.e(s) de l'équipe pédagogique, les artistes invités et en lien régulier avec des plateformes de production, de recherche et de présentation de la danse à l'échelle nationale et internationale; Inscription de la démarche de l'étudiant.e dans un devenir et des questions propres à l'actualité tout en précisant les filiations historiques et culturelles qui la fonde; Analyse critique des formes et des sujets des pièces réalisées.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	6%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,6,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'étude et de programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Danse et Chorégraphie (Chorégraphie)**	**Danse et Chorégraphie : Chorégraphie (2)**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Formation corporelle 1

Identifiant de l'UE
UE.DANSE.M1.6

Descriptif	Ce module permet aux étudiants d'appréhender des techniques variées et de nourrir leur travail de recherche et d'improvisation. S'il est moins question de réfléchir sur un processus de composition ou un travail d'écriture, en un temps très circonscrit, il s'agit néanmoins d'une invitation aux étudiants à découvrir une technique, une approche physique, sans lâcher la perspective de la formation du chorégraphe.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**5 cr**
Pondération	**4%**
Volume horaire	**90 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**1,3,4,6,10**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M1**
Quadrimestre de programmation	**12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'étude et de programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Danse et Chorégraphie (Formation corporelle)**	**Formation corporelle (1)**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Danse et Chorégraphie / Écriture 1

Identifiant de l'UE
UE.DANSE.M1.8

Descriptif	Les enseignements sont centrée sur le processus d'écriture chorégraphique. Les cours alternent entre temps de recherche, d'écriture, et temps de mise en situation physique. Des apports théoriques sont transmis, sans perdre de vue la mise en pratique concrète en tant que chorégraphe.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**4 cr**
Pondération	**3%**
Volume horaire	**90 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**1,3,4,5,6,7,9**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M1**
Quadrimestre de programmation	**12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'étude et de programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Danse et Chorégraphie (Ecriture)**	**Danse et Chorégraphie : écriture (1)**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Préparation au travail artistique de fin d'études

Identifiant de l'UE

UE.DANSE.M1.10

Descriptif	Préparation et présentation du projet artistique développé en année diplômante sous forme de note d'intention artistique écrite et de la présentation d'une forme chorégraphique (état de la recherche). Synthèse de recherches personnelles et des apports des UE 1.20.5-7.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	1%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1, 2, 3, 4, 6, 8, 9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'étude et de programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Suivi du Travail artistique de fin d'études ()**	**Préparation au TAFE (Intention)**	1	obligatoire	JA+ titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Forme courte chorégraphique

Identifiant de l'UE
UE.DANSE.M1.12

Descriptif	Direction d'un premier projet individuel en titre de chorégraphe sur 2 semaines de travail dans un même espace.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	6 cr
Pondération	6%
Volume horaire	180 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,6,8,9,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français ou anglais
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'étude et de programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Danse et Chorégraphie (Interprétation et Chorégraphie)**	**Forme courte chorégraphique**	1	obligatoire	JA+ titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Techniques de production 1

Identifiant de l'UE
UE.DANSE.M1.13

Descriptif	Approches des aspects techniques qui participent de la création chorégraphique: assistanat, création lumière, dramaturgie sonore, scénographie et costumes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,4,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'étude et de programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique de l'assistanat (Arts de la scène)**	**Théorie et pratique de l'assistanat**	1	obligatoire	EC/TE
Technique	**Théorie et pratique de la lumière (Arts de la scène)**	**Approche de l'éclairage (1)**	1	obligatoire	EC/TE
Technique	**Théorie et pratique du son (Arts de la scène)**	**Approche du son (1)**	1	obligatoire	EC/TE
Technique	**Théorie et pratique de la scénographie, du décor et des costumes (Arts de la scène)**	**Approche de la scénographie (1)**	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Transdisciplinarité

Identifiant de l'UE
UE.DANSE.M1.16

Descriptif	Dans cette unité d'enseignement, l'étudiant choisit soit un Module transdisciplinaire, soit un Caso (Cours artistique de soutien à l'option), organisés à La Cambre au premier quadrimestre. Il peut également proposer d'autres activités d'apprentissage choisies parmi le programme offert par l'INSAS pour un total de 10 crédits, après validation par l'équipe pédagogique. L'objectif de cette activité au programme est de donner à l'étudiant un cadre d'expérimentation, de pratique et de référence artistique en dehors de son cursus d'atelier principal. Il explore d'autres champs, convoque de nouvelles dynamiques d'expression en lien avec son propre projet personnel, qu'il nourrit à cette occasion au contact d'autres référents et d'autres réseaux d'intervenants.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	10 cr
Pondération	8%
Volume horaire	150 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	2, 3, 9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	1
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'étude et de programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Arts plastiques (Général)**	**Caso (Modules transdisciplinaires ENSAV LaCambre)**	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Dramaturgie et esthétique

Identifiant de l'UE
UE.DANSE.M1.19

Descriptif	La danse du XXe siècle est ici abordée à travers des questions transversales qui créent un dialogue entre le passé et le présent. Simultanément, chaque œuvre, pratique ou mouvement étudié sera interrogé dans une double perspective: contextuelle et génétique. L'angle contextuel vise à comprendre les différentes esthétiques en dialogue avec l'époque historique, politique, culturelle, sociale et économique dans laquelle elles ont été créées.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**8 cr**
Pondération	**7%**
Volume horaire	**120 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**2,4,8,9**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M1**
Quadrimestre de programmation	**12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'étude et de programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Dramaturgie (Danse et Chorégraphie)**	**Dramaturgie (1)**	1	obligatoire	EO
Technique	**Esthétique (Danse)**	**Esthétique**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Stages

Identifiant de l'UE

UE.DANSE.M1.22

Descriptif	Les stages visent à mettre à l'épreuve et à renforcer les acquis à la fois créatifs, techniques et méthodologiques en interne ou au sein d'une structure professionnelle. Le choix du stage doit s'articuler pleinement avec les attentes du programme et confirmer l'ambition professionnelle et créative de l'étudiant·e.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	2%
Volume horaire	75 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'étude et de programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Stages ()**	**Stage externe**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Musique UE.DANSE.M1.25
Descriptif	Explorer la musique comme champ compositionnel selon différents axes: variété des formes musicales, courants esthétiques, paramètres d'analyse, types de formations instrumentales, langages sonores, collaborations pluridisciplinaires, etc.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'étude et de programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Histoire et actualité des arts (Musique)**	**Musique**	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Cours généraux 1

Identifiant de l'UE
UE.DANSE.M1.28

Descriptif	Cours à option favorisant la découverte d'autres formes de composition artistique en vue d'enrichir les connaissances théoriques, esthétiques des étudiants par l'analyse, l'étude voire la pratique d'autres disciplines artistiques.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**2 cr**
Pondération	**2%**
Volume horaire	**60 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**2,3,5,9,10**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M1**
Quadrimestre de programmation	**12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'étude et de programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Cours à choix pour 2 de pondération

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Histoire et actualité des arts (Arts de la scène)**	**Histoire et actualité des arts : Arts de la scène**	1	à choix	EC/TE
Général	**Philosophie (Esthétique)**	**Philosophie : Esthétique**	1	à choix	EC/TE
Général	**Anthropologie de l'art ()**	**Sciences humaines et sociales : Anthropologie de l'art**	1	à choix	EO/TE
Général	**Histoire et actualité des arts (Générale)**	**Actualités culturelles : Société**	1	à choix	EC
Technique	**Evolution des formes artistiques (Cinéma)**	**Histoire des arts : cinéma**	1	à choix	EC/TE
Technique	**Evolution des formes artistiques (Arts plastiques)**	**Arts plastiques**	1	à choix	EC/TE
Technique	**Evolution des formes artistiques (Générale)**	**Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)**	1	à choix	EC
Technique	**Evolution des formes artistiques (Arts plastiques)**	**Approche de la peinture 2**	1	à choix	EO/TE
Technique	**Régie générale ()**	**Régie générale**	1	à choix	EC
Technique	**Evolution des formes artistiques (Générale)**	**Introduction to cultural studies**	1	à choix	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc M2	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)	**Pratiques Chorégraphiques 3**
Identifiant de l'UE	**UE.DANSE.M2.31**
Descriptif	Développement et approfondissement d'un projet artistique singulier en lien avec les pratiques contemporaines de la danse et du champ chorégraphique; Confrontation à la démarche esthétique et à l'univers artistique d'artistes de la scène contemporaine; Recherche personnelle en situation d'échange continu avec le (s) professeur.e(s) de l'équipe pédagogique, les artistes invités et en lien régulier avec des plateformes de production, de recherche et de présentation de la danse à l'échelle nationale et internationale; Inscription de la démarche de l'étudiant.e dans un devenir et des questions propres à l'actualité tout en précisant les filiations historiques et culturelles qui la fonde; Analyse critique des formes et des sujets des pièces réalisées.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	7 cr
Pondération	4%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,4,5,7,9
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'étude et de programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Danse et Chorégraphie (Chorégraphie)**	**Danse et Chorégraphie : Chorégraphie (3)**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Formation corporelle 2

Identifiant de l'UE
UE.DANSE.M2.34

Descriptif	Ce module permet aux étudiants d'appréhender des techniques variées et de nourrir leur travail de recherche et d'improvisation. S'il est moins question de réfléchir sur un processus de composition ou un travail d'écriture, en un temps très circonscrit, il s'agit néanmoins d'une invitation aux étudiants à découvrir une technique, une approche physique, sans lâcher la perspective de la formation du chorégraphe.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**3 cr**
Pondération	**3%**
Volume horaire	**90 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**1,3,4,6,10**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M2**
Quadrimestre de programmation	**12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'étude et de programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Danse (Formation corporelle)**	**Formation corporelle (2)**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Danse et Chorégraphie / Écriture 2

Identifiant de l'UE
UE.DANSE.M2.37

Descriptif	Les enseignements sont centrée sur le processus d'écriture chorégraphique. Les cours alternent entre temps de recherche, d'écriture, et temps de mise en situation physique. Des apports théoriques sont transmis, sans perdre de vue la mise en pratique concrète en tant que chorégraphe.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**7 cr**
Pondération	**6%**
Volume horaire	**30 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**1,3,4,5,6,7,9**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M2**
Quadrimestre de programmation	**12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'étude et de programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Danse et Chorégraphie (Ecriture)**	**Danse et Chorégraphie : écriture (2)**	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail artistique de fin d'études (TAFE)

Identifiant de l'UE

UE.DANSE.M2.40

Descriptif	Exploration des différentes dimensions du projet lors de périodes de recherche en studio aboutissant à la présentation d'une étape de travail de forme chorégraphique. Synthèse de recherches personnelles et des apports des UE Pratiques et écriture chorégraphiques.
Obligatoire/optionelle	obligatoire
Crédits ECTS	21 cr
Pondération	18%
Volume horaire	30 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	
Niveau de certification	7
Prérequis	UE.DANSE.M1.10,12,13
Corequis	UE.DANSE.M2.52
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'étude et de programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	**Suivi du Travail artistique de fin d'études ()**	**Suivi du travail artistique de fin d'études (recherche)**	1	obligatoire	Titulaire
Artistique	**Travail artistique de fin d'études ()**	**Travail artistique de fin d'études**	8	obligatoire	**JAE +titulaire**

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Identifiant de l'UE

UE.DANSE.M2.43

Descriptif	Conceptualisation des enjeux de la démarche, sous forme d'une édition autonome, complémentaire avec le travail artistique de fin d'études; Travail d'écriture réflexive, ou d'objectivation de la démarche, ou de documentation mise en perspective dans son historicité et dans les pratiques contemporaines (s'intégrant ou non à l'édition).
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**5 cr**
Pondération	**4%**
Volume horaire	**75 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**1,2,6,8,9**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	**UE.DANSE.M1.10,12**
Corequis	**UE.DANSE.M2.40**
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M2**
Quadrimestre de programmation	**12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'étude et de programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Travail écrit de fin d'études ()**	**Travail écrit de fin d'études**	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Production

Identifiant de l'UE

UE.DANSE.M2.46

Descriptif	Etude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène (paysage institutionnel, mécanismes budgétaires et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	4 cr
Pondération	3%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	8,9,10
Niveau de certification	7
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'étude et de programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Production (Appliquée à la danse)**	**Production appliquée à la danse**	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Dramaturgie

Identifiant de l'UE
UE.DANSE.M2.49

Descriptif	La danse du XXe siècle est ici abordée à travers des questions transversales qui créent un dialogue entre le passé et le présent. Simultanément, chaque œuvre, pratique ou mouvement étudié sera interrogé dans une double perspective: contextuelle et génétique.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**2 cr**
Pondération	**2%**
Volume horaire	**30 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**2,4,8,9**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M2**
Quadrimestre de programmation	**12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'étude et de programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Dramaturgie (Danse et Chorégraphie)**	**Dramaturgie (2)**	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)

Techniques de production 2

Identifiant de l'UE

UE.DANSE.M2.52

Descriptif	Approfondissement des aspects techniques qui participent de la création chorégraphique: création lumière, dramaturgie sonore, scénographie et costumes.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	9 cr
Pondération	8%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	3,4,7,8
Niveau de certification	7
Prérequis	UE.DANSE.M1.13
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	M2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'étude et de programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	**Théorie et pratique de la lumière (Arts de la scène)**	**Approche de l'éclairage (2)**	1	obligatoire	EC
Technique	**Théorie et pratique du son (Arts de la scène)**	**Approche du son (2)**	1	obligatoire	EC
Technique	**Théorie et pratique de la scénographie, du décor et des costumes (Arts de la scène)**	**Approche de la scénographie (2)**	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Cours généraux 2

Identifiant de l'UE
UE.DANSE.M2.55

Descriptif	Cours à option favorisant la découverte d'autres formes de composition artistique en vue d'enrichir les connaissances théoriques, esthétiques des étudiants par l'analyse, l'étude voire la pratique d'autres disciplines artistiques.
Obligatoire/optionelle	**Obligatoire**
Crédits ECTS	**2 cr**
Pondération	**2%**
Volume horaire	**60 h**
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	**2,3,5,9,10**
Niveau de certification	**7**
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	**Français**
Position Chronologique de l'UE	**M2**
Quadrimestre de programmation	**12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)**
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	**Bureau d'étude et de programmation**
Service responsable de l'évaluation	**Secrétariat des étudiants**

Activités d'apprentissages (AA)

Cours à choix pour 2 de pondération

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	**Histoire et actualité des arts (Arts de la scène)**	**Histoire et actualité des arts : Arts de la scène**	1	à choix	EC/TE
Général	**Philosophie (Esthétique)**	**Philosophie : Esthétique**	1	à choix	EC/TE
Général	**Anthropologie de l'art ()**	**Sciences humaines et sociales : Anthropologie de l'art**	1	à choix	EO/TE
Général	**Histoire et actualité des arts (Générale)**	**Actualités culturelles : Société**	1	à choix	EC
Technique	**Evolution des formes artistiques (Cinéma)**	**Histoire des arts : cinéma**	1	à choix	EC/TE
Technique	**Evolution des formes artistiques (Arts plastiques)**	**Arts plastiques**	1	à choix	EC/TE
Technique	**Evolution des formes artistiques (Générale)**	**Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)**	1	à choix	EC
Technique	**Evolution des formes artistiques (Générale)**	**Introduction to cultural studies**	1	à choix	EC/TE
Technique	**Evolution des formes artistiques (Arts plastiques)**	**Approche de la peinture 2**	1	à choix	EO/TE
Technique	**Régie générale ()**	**Régie générale**	1	à choix	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.